

LEGRAND
Société anonyme
BP 523
128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87045 LIMOGES Cedex

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2022

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

LEGRAND

Société anonyme
BP 523
128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87045 LIMOGES Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de la société LEGRAND,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société LEGRAND relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont les suivants :

Les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont les suivants :

- Pour Deloitte & Associés : la mission de vérification de la déclaration de performance extra-financière consolidée prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce ;
- Pour PricewaterhouseCoopers Audit : une consultation de conformité fiscale.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Valeur recouvrable des goodwill et des marques à durée de vie indéfinie

Risque identifié

Au 31 décembre 2022, les actifs incorporels du Groupe, en valeur nette, sont notamment constitués des marques à durée de vie indéfinie (1 408 millions d'euros) ainsi que des goodwill (5 567 millions d'euros).

La Direction du Groupe considère que la valeur recouvrable de ces actifs s'apprécie au niveau de regroupements d'unités génératrices de trésorerie (UGT) qui correspondent au niveau de suivi de la performance et d'allocation des ressources par le Comité de Direction, comme indiqué dans les notes 2.1 et 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Ces actifs font l'objet d'un test de perte de valeur annuellement, ainsi qu'à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur. Ils peuvent présenter un risque de dépréciation lié à des facteurs internes ou externes, dont les évolutions sont susceptibles d'avoir une incidence sur les prévisions de flux de trésorerie des UGT auxquelles sont rattachés ces actifs, et par conséquent, sur la détermination de leur valeur recouvrable.

Les modalités des tests de perte de valeur et les principales hypothèses retenues sont présentées dans les notes 3.1.1 et 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Ces tests de perte de valeur sont sensibles aux hypothèses utilisées, notamment celles relatives :

- A l'évolution future du chiffre d'affaires, en volume comme en valeur, et plus généralement des flux de trésorerie liés à l'exploitation de ces actifs,
- Au taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie futurs.

Nous avons considéré l'évaluation de la valeur recouvrable des goodwill et des marques à durée de vie indéfinie comme un point clé de l'audit en raison de l'importance significative de ces éléments dans les comptes de votre Groupe et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la Direction pour déterminer les hypothèses utilisées dans la réalisation des tests de perte de valeur.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par le Groupe pour réaliser les tests de perte de valeur.

Nous avons également vérifié la cohérence de l'approche retenue par la Direction pour regrouper les UGT au niveau desquelles sont réalisés les tests de perte de valeur avec le suivi de gestion mis en place par le Groupe.

Nous avons adapté notre approche d'audit en fonction de notre analyse du risque de perte de valeur qui est variable selon les UGT ainsi regroupées.

Nos travaux ont consisté à :

- Réaliser, avec l'appui de nos spécialistes, une analyse indépendante de certaines hypothèses clés utilisées par la Direction dans ses tests, notamment celles relatives au taux d'actualisation et au taux de croissance à l'infini des flux de trésorerie futurs, en se référant à la fois à des données de marchés externes et à des analyses sur des sociétés comparables ;
- Analyser la cohérence des projections de flux de trésorerie futurs au regard des réalisations passées, des budgets établis par la Direction du Groupe et de notre connaissance des activités confortée par des entretiens avec la Direction du contrôle de gestion du Groupe ;
- Apprécier la sensibilité des évaluations aux principales hypothèses et tester par sondage l'exactitude arithmétique des calculs effectués par le Groupe ;
- Apprécier le caractère approprié de l'information donnée dans les notes aux comptes consolidés.

Evaluation des litiges et passifs éventuels

Risque identifié

Votre Groupe est impliqué dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges, procédures au titre de la concurrence, contentieux et enquêtes, avec des tiers ou des autorités judiciaires et/ou administratives, y compris fiscales.

Comme indiqué dans la note 5.5 de l'annexe aux comptes consolidés, les risques associés sont, selon les cas, provisionnés au passif du bilan dès lors qu'ils remplissent les critères de comptabilisation des normes IFRS (notes 4.4 et 4.7) ou constituent des passifs éventuels.

En raison de l'incidence potentielle sur les comptes consolidés, du degré de jugement requis de la Direction et de l'incertitude entourant la résolution de ces procédures, nous avons considéré que l'évaluation des litiges et passifs éventuels constitue un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nous avons effectué un examen critique des litiges, procédures au titre de la concurrence, contentieux et enquêtes ainsi que des provisions comptabilisées ou passifs éventuels afférents présentés dans les états financiers.

Nos travaux ont consisté à :

- Examiner les procédures mises en œuvre par la Direction pour identifier, évaluer et rendre compte de l'ensemble des risques et litiges ;
- Nous entretenir avec les Directions générale, fiscale et juridique de la société (en France et à l'étranger) et analyser la documentation sous-jacente des procédures en cours ;
- Examiner, le cas échéant avec l'aide de nos propres spécialistes, les éléments de procédure et/ou les avis juridiques ou techniques rendus par des cabinets d'avocats ou d'experts externes choisis par la Direction ;
- Apprécier l'analyse de la probabilité d'occurrence des risques effectuée par la Direction ainsi que les hypothèses sur la base desquelles les provisions ont été estimées, au regard de la documentation correspondante ;
- Apprécier le caractère approprié de l'information donnée dans les notes aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du Groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés, et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société LEGRAND par l'assemblée générale du 21 décembre 2005 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 6 juin 2003 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2022, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 18ème année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 20ème année, soit pour les deux cabinets, la 17ème année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 8 mars 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés



08-03-2023 | 14:51 CET

08-03-2023 | 15:14 CET

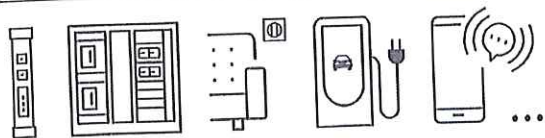
Camille PHELIZON

Olivier BROISSAND

Les essentiels Legrand

ENSEMBLE AMÉLIORER LES VIES

2022 Informations financières
consolidées
au 31 décembre



 **legrand**[®]

08

Informations financières consolidées concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats du Groupe

8.1 - États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021	2
8.1.1 - Compte de résultat consolidé	2
8.1.2 - État du résultat global de la période	3
8.1.3 - Bilan consolidé	4
8.1.4 - Tableau des flux de trésorerie consolidés	6
8.1.5 - Tableau de variation des capitaux propres consolidés	7
8.1.6 - Notes annexes aux états financiers consolidés	8

8.1 - États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

8.1.1 - Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Chiffre d'affaires (notes 2.1 et 2.2)	8 339,4	6 994,2
Charges opérationnelles (note 2.3)		
Coût des ventes	(4 192,7)	(3 439,2)
Frais administratifs et commerciaux	(2 054,6)	(1 765,0)
Frais de recherche et développement	(357,4)	(329,1)
Frais de recherche et développement	(288,2)	(116,8)
Autres produits (charges) opérationnels	1 446,5	1 344,1
Résultat opérationnel	(108,6)	(92,4)
Charges financières	45,8	6,8
Produits financiers	(0,4)	(1,5)
Gains (pertes) de change	(63,2)	(87,1)
Résultat financier	1 383,3	1 257,0
Résultat avant impôts	(383,8)	(351,9)
Impôts sur le résultat (note 2.4)	0,0	0,0
Résultat des entités mises en équivalence	999,5	905,1
Résultat net de la période		
Dont :		
– Résultat net part du Groupe	999,5	904,5
– Intérêts minoritaires	0,0	0,6
Résultat net par action <i>(en euros)</i> (note 4.1.3)	3,749	3,389
Résultat net dilué par action <i>(en euros)</i> (note 4.1.3)	3,726	3,366

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

8.1.2 - État du résultat global de la période

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Résultat net de la période	999,5	905,1
<i>Éléments du résultat global pouvant être appelés à un reclassement ultérieur dans la section résultat net</i>		
Réserves de conversion	291,5	340,7
Autres (note 5.1.1.1)	56,3	5,0
Impôts sur éléments directement reconnus en capitaux propres	4,9	7,9
<i>Éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans la section résultat net</i>		
Écarts actuariels (note 4.5.1.1)	26,5	32,4
Impôts différés sur écarts actuariels	(6,2)	(7,1)
Autres (note 5.1.1.1)	0,0	0,0
Résultat global de la période	1 372,5	1 284,0
Dont :	1 372,4	1 283,2
– Groupe	0,1	0,8
– Intérêts minoritaires		

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

8.1.3 - Bilan consolidé**ACTIF**

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Actifs non courants		
Immobilisations incorporelles (note 3.1)	2 534,7	2 485,3
<i>Goodwill</i> (note 3.2)	5 567,4	5 241,2
Immobilisations corporelles (note 3.3)	746,0	719,2
Droits d'utilisation d'actifs (note 3.4)	266,2	268,4
Titres mis en équivalence	0,0	0,0
Autres titres immobilisés	1,9	2,4
Autres actifs non courants	62,1	62,6
Impôts différés (note 4.7)	133,6	116,3
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	9 311,9	8 895,4
Actifs courants		
Stocks (note 3.5)	1 357,4	1 252,7
Créances clients et comptes rattachés (note 3.6)	958,1	728,5
Créances d'impôt courant ou exigible	120,5	115,1
Autres créances courantes (note 3.7)	255,4	240,4
Autres actifs financiers courants	65,1	6,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3.8)	2 346,8	2 788,3
TOTAL ACTIFS COURANTS	5 103,3	5 131,4
TOTAL ACTIF	14 415,2	14 026,8

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Capitaux propres		
Capital social (note 4.1)	1 067,3	1 069,8
Réserves (notes 4.2 et 4.3.1)	5 900,3	5 268,5
Réserves de conversion (note 4.3.2)	(330,4)	(621,8)
Capitaux propres revenant au Groupe	6 637,2	5 716,5
Intérêts minoritaires	5,6	3,8
TOTAL CAPITAUX PROPRES	6 642,8	5 720,3
Passifs non courants		
Provisions non courantes (note 4.4. et 4.5.2)	217,4	196,6
Avantages postérieurs à l'emploi (note 4.5.1)	130,1	170,7
Emprunts non courants (note 4.6.1)	4 014,4	4 485,9
Impôts différés (note 4.7)	914,6	866,5
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	5 276,5	5 719,7
Passifs courants		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	852,5	810,5
Dettes d'impôt courant ou exigible	48,6	39,6
Provisions courantes (note 4.4)	146,4	135,8
Autres passifs courants (note 4.8)	795,1	774,3
Emprunts courants (note 4.6.2)	651,3	826,6
Autres passifs financiers courants	2,0	0,0
TOTAL PASSIFS COURANTS	2 495,9	2 586,8
TOTAL PASSIF	14 415,2	14 026,8

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

8.1.4 - Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Résultat net de la période	999,5	905,1
Mouvements des actifs et passifs n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :		
– Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles (note 2.3)	162,4	111,6
– Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles (note 2.3)	114,7	98,7
– Amortissements et dépréciations des frais de développement capitalisés (note 2.3)	31,9	28,3
– Amortissements et dépréciations des droits d'utilisation d'actifs (note 3.4)	75,2	67,8
– Amortissement des charges financières	3,6	3,7
– Perte de valeur des <i>goodwill</i> (note 3.2)	28,2	0,0
– Variation des impôts différés non courants	12,6	44,5
– Variation des autres actifs et passifs non courants (notes 4.4 et 4.5)	68,3	46,0
– Pertes (gains) de change latents	(7,1)	11,5
– Résultat des entités mises en équivalence	0,0	0,0
– Autres éléments n'ayant pas d'incidence sur la trésorerie	(4,1)	0,2
– (Plus-values) moins-values sur cessions d'actifs	(0,6)	0,7
Variation du besoin en fonds de roulement :		
– Stocks (note 3.5)	(47,6)	(351,3)
– Créances clients et comptes rattachés (note 3.6)	(157,8)	3,0
– Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(13,7)	140,1
– Autres actifs et passifs opérationnels (notes 3.7 et 4.8)	(29,3)	2,8
Flux de trésorerie des opérations courantes	1 236,2	1 112,7
– Produit résultant des cessions d'actifs	5,0	10,2
– Investissements (notes 3.1 et 3.3)	(177,6)	(139,9)
– Frais de développement capitalisés	(28,1)	(30,6)
– Variation des autres actifs et passifs financiers non courants	(27,2)	(10,4)
– Acquisition de filiales (sous déduction de la trésorerie acquise) (note 1.3.2)	(235,6)	(296,2)
Flux de trésorerie des opérations d'investissements	(463,5)	(466,9)
– Augmentation de capital et prime d'émission (note 4.1.1)	0,0	0,0
– Cession (rachat) d'actions propres et contrat de liquidité (note 4.1.2)	(44,6)	(91,7)
– Dividendes payés par Legrand (note 4.1.3)	(439,3)	(377,9)
– Dividendes payés par des filiales de Legrand	0,0	0,0
– Nouveaux financements long terme (note 4.6)	100,0	794,9
– Remboursement des financements long terme* (note 4.6)	(106,9)	(74,2)
– Frais d'émission de la dette	0,0	(3,0)
– Augmentation (diminution) des financements court terme (note 4.6)	(740,3)	(886,6)
– Acquisition de parts d'intérêts sans prise de contrôle des filiales (note 1.3.2)	(3,3)	(48,6)
Flux de trésorerie des opérations financières	(1 234,4)	(687,1)
Effet net des conversions sur la trésorerie	20,2	37,9
Variation nette de la trésorerie	(441,5)	(3,4)
Trésorerie au début de la période	2 788,3	2 791,7
Trésorerie à la fin de la période (note 3.8)	2 346,8	2 788,3
Détail de certains éléments :		
– intérêts payés au cours de la période**	79,1	76,9
– impôts sur les bénéfices payés au cours de la période	360,7	300,9

* Dont 75,0 millions d'euros de remboursement de dettes financières de location pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2022 (67,5 millions d'euros pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2021).

** Les intérêts payés sont inclus dans les flux de trésorerie des opérations courantes ; dont 7,1 millions d'euros d'intérêts liés aux dettes financières de location pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2022 (6,9 millions d'euros pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2021).

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

8.1.5 - Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Capitaux propres revenant au Groupe						Total des capitaux propres
	Capital social	Réserves	Réserves de conversion	Écarts actuariels*	Total	Intérêts minoritaires	
Au 31 décembre 2020	1 069,8	4 881,2	(962,3)	(92,9)	4 895,8	10,2	4 906,0
Résultat net de la période		904,5			904,5	0,6	905,1
Autres éléments du résultat global		12,9	340,5	25,3	378,7	0,2	378,9
Résultat global de la période		917,4	340,5	25,3	1 283,2	0,8	1 284,0
Dividendes versés		(377,9)			(377,9)	0,0	(377,9)
Augmentation de capital et prime d'émission	0,0	0,0			0,0		0,0
Annulation d'actions propres	0,0	0,0			0,0		0,0
Cession nette (rachat net) d'actions propres et contrat de liquidité		(91,7)			(91,7)		(91,7)
Variation de périmètre**		(22,8)			(22,8)	(7,2)	(30,0)
Impôts courants sur rachats d'actions propres		(0,6)			(0,6)		(0,6)
Paielements fondés sur des actions		30,5			30,5		30,5
Au 31 décembre 2021	1 069,8	5 336,1	(621,8)	(67,6)	5 716,5	3,8	5 720,3
Résultat net de la période		999,5			999,5	0,0	999,5
Autres éléments du résultat global		61,2	291,4	20,3	372,9	0,1	373,0
Résultat global de la période		1 060,7	291,4	20,3	1 372,4	0,1	1 372,5
Dividendes versés		(439,3)			(439,3)	0,0	(439,3)
Augmentation de capital et prime d'émission (note 4.1.1)	0,0	0,0			0,0		0,0
Annulation d'actions propres (note 4.1.1)	(2,5)	(47,3)			(49,8)		(49,8)
Cession nette (rachat net) d'actions propres et contrat de liquidité (note 4.1.2)		5,2			5,2		5,2
Variation de périmètre**		(1,9)			(1,9)	1,7	(0,2)
Impôts courants sur rachats d'actions propres		0,3			0,3		0,3
Paielements fondés sur des actions (note 4.2)		33,8			33,8		33,8
Au 31 décembre 2022	1 067,3	5 947,6	(330,4)	(47,3)	6 637,2	5,6	6 642,8

* Nets d'impôts différés.

** Correspond principalement aux augmentations des pourcentages d'intérêt par complément d'acquisition, ainsi qu'aux puts sur intérêts minoritaires.

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

8.1.6 - Notes annexes aux états financiers consolidés

Chiffres clés	9
NOTE 1 - Bases de préparation des comptes consolidés	10
NOTE 1.1 Informations générales	10
NOTE 1.2 Principes comptables	12
NOTE 1.3 Opérations et événements importants de la période	12
NOTE 1.4 Périmètre de consolidation	13
NOTE 2 - Résultats de l'exercice	15
NOTE 2.1 Informations sectorielles	15
NOTE 2.2 Chiffre d'affaires	18
NOTE 2.3 Principales charges opérationnelles par nature	19
NOTE 2.4 Impôts sur le résultat	19
NOTE 3 - Détails sur les éléments non courants et courants de l'actif	20
NOTE 3.1 Immobilisations incorporelles	20
NOTE 3.2 <i>Goodwill</i>	22
NOTE 3.3 Immobilisations corporelles	24
NOTE 3.4 Droits d'utilisation d'actifs et contrats de location	26
NOTE 3.5 Stocks	28
NOTE 3.6 Créances clients et comptes rattachés	29
NOTE 3.7 Autres créances courantes	29
NOTE 3.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie	30
NOTE 4 - Détails sur les éléments non courants et courants du passif	30
NOTE 4.1 Capital social et résultat net par action	30
NOTE 4.2 Plans de souscription ou d'achat d'actions et plans d'actions de performance	31
NOTE 4.3 Réserves et réserves de conversion	37
NOTE 4.4 Provisions	38
NOTE 4.5 Avantages long terme au personnel	39
NOTE 4.6 Emprunts non courants et courants	43
NOTE 4.7 Impôts différés	46
NOTE 4.8 Autres passifs courants	47
NOTE 5 - Autres informations	47
NOTE 5.1 Instruments financiers et gestion des risques	47
NOTE 5.2 Enjeux climatiques	51
NOTE 5.3 Informations relatives aux parties liées	53
NOTE 5.4 Engagements hors bilan	53
NOTE 5.5 Litiges et passifs éventuels	54
NOTE 5.6 Honoraires des Commissaires aux comptes	54
NOTE 5.7 Événements postérieurs à la clôture	54
NOTE 5.8 Réconciliation des chiffres clés	54

CHIFFRES CLÉS

Chiffres clés

(en millions d'euros)	2022	2021
Chiffre d'affaires	8 339,4	6 994,2
Résultat opérationnel ajusté	1 701,5	1 434,0
En % du chiffre d'affaires	20,4 %	20,5 %
	20,7 % avant ⁽¹⁾ acquisitions	
Résultat opérationnel	1 446,5	1 344,1
En % du chiffre d'affaires	17,3 %	19,2 %
Résultat net part du Groupe ajusté	1 146,6	904,5
En % du chiffre d'affaires	13,7 %	12,9 %
Résultat net part du Groupe	999,5	904,5
En % du chiffre d'affaires	12,0 %	12,9 %
Cash flow libre normalisé	1 210,4	1 074,1
En % du chiffre d'affaires	14,5 %	15,4 %
Cash flow libre	1 035,5	952,4
En % du chiffre d'affaires	12,4 %	13,6 %
Dettes financières nettes au 31 décembre	2 318,9	2 524,2

(1) À périmètre 2021.

Le résultat opérationnel ajusté est défini comme le résultat opérationnel ajusté : i/ des amortissements et dépréciations liés aux revalorisations d'actifs lors des acquisitions et des autres impacts sur le compte de résultat liés aux acquisitions, ii/ des dépréciations d'actifs en Russie, ainsi que, iii/ le cas échéant, des pertes de valeur de goodwill.

Le résultat net part du Groupe ajusté 2022 exclut l'effet comptable des charges d'un montant de 147,1 millions d'euros provenant des dépréciations d'actifs en Russie.

Le cash flow libre est défini comme la somme des flux de trésorerie des opérations courantes et du produit résultant des cessions d'actifs, minorée des investissements et des frais de développement capitalisés.

Le cash flow libre normalisé est défini comme la somme des flux de trésorerie des opérations courantes, sur la base d'un besoin en fonds de roulement représentant 10 % du chiffre d'affaires des 12 derniers mois à structure et taux de change constants et rapporté à la période considérée, et du produit résultant des cessions d'actifs, minorée des investissements et des frais de développement capitalisés.

La dette financière nette est définie comme la somme des emprunts courants et des emprunts non courants minorée de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des valeurs mobilières de placement.

08

La réconciliation des chiffres clés avec les états financiers est disponible dans la note 5.8.

NOTE 1 - Bases de préparation des comptes consolidés

NOTE 1.1 Informations générales

Legrand (« la Société ») et ses filiales (collectivement « Legrand » ou « le Groupe ») constituent le spécialiste mondial des infrastructures électriques et numériques du bâtiment.

Le Groupe compte des filiales de production ou de distribution et des bureaux dans près de 90 pays et vend ses produits dans plus de 170 pays.

La Société est une société anonyme (K65D) immatriculée et domiciliée en France. Son siège social se situe 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 87000 Limoges (France).

Le 6 avril 2022, le document d'enregistrement universel au titre de l'exercice 2021 a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.22-0245.

Les présents états financiers consolidés couvrent la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, ils ont été arrêtés le 8 février 2023 par le Conseil d'administration.

Tous les montants sont présentés en millions d'euros avec un chiffre après la virgule, sauf indication contraire. Certains totaux peuvent présenter des écarts d'arrondis.

NOTE 1.2 Principes comptables

Legrand est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de commerce.

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis pour la période de douze mois close le 31 décembre 2022, conformément aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) et aux publications du Comité d'interprétations IFRS (*IFRS Interpretations Committee*) telles qu'adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire ou par anticipation au 1^{er} janvier 2022.

Les textes publiés par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et non adoptés au niveau européen ne sont pas applicables au Groupe.

La présentation des états financiers en normes IFRS repose sur certaines estimations comptables déterminantes. Elle exige aussi que la Direction exerce son jugement dans l'application des principes comptables. Les domaines complexes ou impliquant une marge d'appréciation élevée, ou ceux dans lesquels les hypothèses et les estimations ont une incidence importante sur les états financiers consolidés sont indiqués en note 1.2.3.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention des coûts historiques à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans la note 5.1.1.2.

NOTE 1.2.1 Nouvelles normes, amendements ou interprétations pouvant avoir une incidence sur les états financiers du Groupe

NOTE 1.2.1.1 Nouvelles normes, amendements ou interprétations appliqués par le Groupe de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2022, avec incidence sur les états financiers 2022 du Groupe

Non applicable.

NOTE 1.2.1.2 Nouvelles normes, amendements ou interprétations appliqués par le Groupe de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2022, sans incidence sur les états financiers 2022 du Groupe

Non applicable.

NOTE 1.2.1.3 Nouvelles normes, amendements ou nouvelles interprétations adoptés par l'Union européenne d'application obligatoire au Groupe à compter des exercices futurs

Amendement à IAS 12 – Impôts sur les résultats

En mai 2021, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 12 – Impôts sur les résultats.

Cet amendement consiste à réduire le champ d'application de l'exemption relative à la comptabilisation initiale de l'impôt

différé pour des transactions telles que les obligations relatives au démantèlement et les contrats de location.

Cet amendement est d'application obligatoire pour les exercices ouverts au plus tard à compter du 1^{er} janvier 2023.

Aucun impact matériel pour le Groupe n'est attendu de cet amendement.

NOTE 1.2.1.4 Nouvelles normes, amendements ou nouvelles interprétations non encore adoptés par l'Union européenne d'application obligatoire au Groupe à compter des exercices futurs

Amendement à IAS 1 – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants

En janvier 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 1 – Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants.

Cet amendement vise à préciser les critères de classement d'un passif en tant que passif courant ou non courant.

Cet amendement, qui n'a pas encore été adopté par l'Union européenne, devrait être d'application obligatoire pour les exercices ouverts au plus tard à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Groupe a examiné cet amendement afin de déterminer les impacts dans les états financiers et les modifications qu'il pourrait entraîner dans les informations communiquées.

Aucun impact matériel pour le Groupe n'est attendu de cet amendement.

NOTE 1.2.1.5 Normes nouvellement applicables par le Groupe

IAS 29 – Information financière dans les économies hyperinflationnistes

Le 16 mars 2022, l'*International Practices Task Force* (IPTF) du *Center for Audit Quality* (CAQ), référence habituelle pour identifier les pays en hyperinflation, a intégré la Turquie dans la liste des économies hyperinflationnistes.

La norme IAS 29 prévoit de retraiter les états financiers d'une entité dont la monnaie fonctionnelle est déterminée

dans une devise hyperinflationniste. Conformément aux prescriptions de la norme, le Groupe a identifié et évalué les retraitements nécessaires à la présentation appropriée des impacts de la devise hyperinflationniste turque dans les états financiers consolidés.

L'application de la norme IAS 29 n'a pas eu d'incidence significative sur l'exercice 2022.

NOTE 1.2.2 Principes de consolidation

Les filiales sont consolidées si elles sont contrôlées par le Groupe.

Le Groupe exerce un contrôle exclusif sur une entité lorsqu'il détient le pouvoir sur cette entité, c'est-à-dire qu'il dispose de droits substantifs pour diriger les activités clés de l'entité, qu'il a une exposition ou des droits aux rendements variables de cette entité ; et lorsqu'il a la capacité d'agir sur ces rendements.

De telles entités sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à la date à laquelle ce contrôle cesse.

Toute entité sur laquelle le Groupe exerce :

- soit une influence notable (situation qui se produit généralement lorsque la participation du Groupe représente plus de 20 % des droits de vote sans toutefois lui conférer de droits substantifs pour diriger les activités clés de l'entité) ;

- soit un contrôle conjoint (situation où la participation confère au Groupe des droits substantifs pour diriger conjointement avec un partenaire les activités clés de l'entité, i.e. ne confère pas au Groupe le contrôle exclusif) ;
- est consolidée par mise en équivalence.

De telles entités sont initialement constatées au coût d'acquisition et consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à la date à laquelle ce contrôle cesse.

Les éléments comptables portés dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont mesurés dans la monnaie du principal espace économique dans lequel elles exercent leurs activités (« monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société.

08

NOTE 1.2.3 Utilisation de jugements et d'estimations

La préparation des états financiers conformes aux IFRS exige que la Direction réalise des estimations et formule des hypothèses qui se traduisent dans la détermination des actifs et des passifs inscrits au bilan, des actifs et passifs éventuels, ainsi que des produits et charges enregistrés dans

le compte de résultat de la période comptable considérée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Ces estimations et ces appréciations sont régulièrement revues et se fondent sur l'expérience historique et d'autres facteurs, notamment sur des anticipations d'événements futurs jugées raisonnables compte tenu des circonstances.

NOTE 1.2.3.1 Perte de valeur des *goodwill* et dépréciation des autres immobilisations incorporelles

Le Groupe effectue au moins une fois par an un test de perte de valeur des marques à durée d'utilité indéfinie et des *goodwill*, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie sont amorties sur leur durée d'utilité et font également l'objet de tests de dépréciation quand apparaissent certains indicateurs de dépréciation.

Des événements futurs pourraient amener le Groupe à conclure à l'existence de dépréciations ou de pertes de valeur de certains actifs incorporels associés aux activités acquises. Toute perte de valeur résultante pourrait avoir une incidence défavorable non négligeable sur la situation financière consolidée et sur le résultat opérationnel du Groupe.

Les prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés (utilisés pour les tests périodiques de perte de valeur des *goodwill* et des marques à durée d'utilité indéfinie) reposent sur des estimations réalisées par la Direction sur des hypothèses clés, en particulier sur les taux d'actualisation, les taux de croissance et de rentabilité moyen terme.

NOTE 1.2.3.2 Comptabilisation des impôts sur le résultat

Dans le cadre de la préparation des comptes consolidés, le Groupe est tenu d'évaluer les impôts sur le résultat dans chacun des pays où il est implanté. Cette opération consiste à estimer l'exposition réelle actuelle à l'impôt et à évaluer les différences temporelles découlant d'un traitement différent de postes, comme les produits ou les charges constatés d'avance, aux fins fiscales et comptables. Ces différences donnent lieu à des impôts différés actifs et passifs, qui sont constatés dans le bilan consolidé.

Le Groupe doit ensuite évaluer la recouvrabilité des actifs d'impôts différés sur le bénéfice imposable. Seuls sont activés les impôts différés pour lesquels la recouvrabilité est

probable, sur la base des prévisions de bénéfice fiscal validées par le *management*.

Le Groupe n'a pas reconnu la totalité des impôts différés actifs car il n'est pas probable qu'il pourra utiliser une partie de ces actifs avant leur expiration, cette partie se composant essentiellement de pertes d'exploitation nettes reportées sur les exercices suivants et de crédits d'impôts étrangers. L'appréciation est fondée sur les estimations du *management* du bénéfice imposable futur par territoire d'activité et sur le délai pendant lequel les impôts différés actifs seront recouvrables.

NOTE 1.2.3.3 Autres actifs et passifs soumis à estimation

Les autres actifs et passifs soumis à l'utilisation d'estimations comprennent les provisions pour retraite, la dépréciation des autres actifs (créances clients, stocks, actifs financiers), les paiements fondés sur des actions, les provisions pour

risques et charges, les droits d'utilisation d'actifs, les frais de développement capitalisés ainsi que les ristournes de fin d'année qui pourraient être accordées aux clients.

NOTE 1.3 Opérations et événements importants de la période

Valorisation des actifs en Russie

Les activités de Legrand en Russie ont représenté en 2022 environ 1,5 % des ventes annuelles du Groupe. Au 31 décembre 2022, l'exposition bilantielle du Groupe relative à ses activités en Russie, y compris réserves de conversion, s'élève à environ 200 millions d'euros.

Sur ce montant, une dépréciation d'actifs de 147,9 millions d'euros a été constatée dans les comptes consolidés 2022 majoritairement en autres produits et charges opérationnels du Groupe et ce sans impact sur le résultat opérationnel ajusté.

Les impacts sur le résultat opérationnel du Groupe se décomposent comme suit :

- amortissements et dépréciations liés aux revalorisations d'actifs enregistrés en frais administratifs et commerciaux : 2,0 millions d'euros,
- amortissements et dépréciations liés aux revalorisations d'actifs enregistrés en autres produits et charges opérationnels : 117,7 millions d'euros et,
- perte de valeur des *goodwill* : 28,2 millions d'euros

L'impact sur le résultat net est de 147,4 millions d'euros et sur le résultat net part du Groupe de 147,1 millions d'euros.

L'impact bilan au taux de clôture est de 134,8 millions d'euros et se décompose comme suit : 54,5 millions d'euros sur les stocks, 34,7 millions d'euros sur les immobilisations corporelles, 26,2 millions d'euros sur le *goodwill* et le reliquat en actif circulant, l'impact complémentaire impactant les réserves de conversion. Le recyclage des réserves de conversion (perte latente de 44,6 millions d'euros au 31 décembre 2022) sera comptabilisé au compte de résultat lors de la cession effective, sans effet sur la trésorerie.

Au vu de l'évolution de la situation, et notamment de l'accroissement des difficultés opérationnelles et des incertitudes, Legrand a annoncé en janvier 2023 son intention de se désengager de Russie et examine ses différentes options pour assurer un transfert de ses activités dans les meilleures conditions. Legrand considère que ce désengagement constitue la meilleure option afin de poursuivre le respect des réglementations applicables et de préserver à long terme une continuité des activités locales pour ses collaborateurs et ses clients.

NOTE 1.4 Périmètre de consolidation

NOTE 1.4.1 Liste des principales sociétés consolidées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Legrand et des 229 filiales qu'elle contrôle.

La liste suivante indique les principales filiales opérationnelles consolidées au 31 décembre 2022, toutes détenues à 100 % et consolidées par intégration globale :

Europe

Legrand Group Belgium	Belgique	Diegem
Legrand Group España	Espagne	Madrid
Ensto Building Systems	Finlande	Porvoo
Legrand France	France	Limoges
Legrand SNC	France	Limoges
Legrand ZRT	Hongrie	Szentes
Bticino SpA	Italie	Varese
Legrand Nederland B.V.	Pays-Bas	Boxtel
Legrand Polska	Pologne	Zabkowice
Legrand Electric	Royaume-Uni	Birmingham
Legrand LLC	Russie	Moscou
Inform Elektronik	Turquie	Pelitti
Legrand Elektrik	Turquie	Gebze
Netalmo	France	Boulogne-Billancourt

Amérique du Nord et Centrale

Approved Network LLC	États-Unis	Westlake Village
Finelite Inc.	États-Unis	Union City
Focal Point LLC	États-Unis	Chicago
Kenall Manufacturing Co.	États-Unis	Kenosha
Legrand AV Inc.	États-Unis	Eden Prairie
Ortronics Inc.	États-Unis	New London
Pass & Seymour Inc.	États-Unis	Syracuse
Pinnacle Architectural Lighting Inc.	États-Unis	Denver
Raritan Inc.	États-Unis	Somerset
Server Technology Inc.	États-Unis	Reno
Starline Holdings LLC	États-Unis	Canonsburg
The WattSlopper Inc.	États-Unis	Santa Clara
The Wiremold Company	États-Unis	West Hartford
Bticino de Mexico SA de CV	Mexique	Querétaro

Reste du Monde

Legrand Group Pty Ltd	Australie	Sydney
GL Eletro-Eletronicos Ltda	Brésil	Sao Paulo
HDL Da Amazonia Indústria Eletronica Ltda	Brésil	Manaus
Electro Andina Ltda	Chili	Santiago
DongGuan Rocom Electric	Chine	Dongguan
TCL International Electrical	Chine	Huizhou
TCL Wuxi	Chine	Wuxi
Legrand Colombia	Colombie	Bogota
Novateur Electrical and Digital Systems	Inde	Bombay

NOTE 1.4.2 Évolution du périmètre de consolidation

Le calendrier d'intégration, dans les comptes consolidés, des acquisitions réalisées depuis fin 2020 est le suivant :

2021	31 mars	30 juin	30 septembre	31 décembre
Intégration globale				
Champion One	Au bilan uniquement	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Compose	Au bilan uniquement	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Ecotap			Au bilan uniquement	6 mois de résultat
Ensto Building Systems				2 mois de résultat
Geiger				Au bilan uniquement
2022				
	31 mars	30 juin	30 septembre	31 décembre
Intégration globale				
Champion One	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Compose	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Ecotap	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Ensto Building Systems	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Geiger	Au bilan uniquement	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Emos	Au bilan uniquement	Au bilan uniquement	Au bilan uniquement	9 mois de résultat
Ussystem		Au bilan uniquement	Au bilan uniquement	7 mois de résultat
A. & H. Meyer			Au bilan uniquement	Au bilan uniquement
Power Control			Au bilan uniquement	Au bilan uniquement
Voltadis			Au bilan uniquement	Au bilan uniquement
Encelium				Au bilan uniquement

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe a annoncé les acquisitions suivantes :

- Emos, leader en Europe Centrale et Orientale des composants d'installation électrique. Basé en République tchèque, Emos réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 85 millions d'euros ;
- Ussystem, spécialiste de solutions pour *datacenters*. Les solutions de refroidissement et d'armoires d'Ussystem permettent à ses clients de réduire les consommations d'énergie dans les *datacenters* et donc leur empreinte carbone. Fondé en 2003 et basé à Bedford au Royaume-Uni, Ussystem emploie environ 70 personnes et réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 11 millions d'euros, dont 50 % aux États-Unis ;
- A. & H. Meyer leader allemand des solutions de connectique pour mobilier tertiaire (*power in furniture*). Basé à Dörentrop en Allemagne, A. & H. Meyer compte près de 200 collaborateurs et réalise des ventes annuelles de plus de 20 millions d'euros ;
- Power Control, spécialiste britannique en *UPS* (équipement, services et maintenance). Basé à Sheffield au Royaume-Uni, Power Control réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 15 millions d'euros et compte plus de 70 collaborateurs ;

- Voltadis, acteur français des services pour *datacenters*. De la conception à la mise en service, en passant par la fourniture et l'installation, Voltadis propose un accompagnement complet dans la définition de systèmes d'alimentation électrique pour les salles grises de *datacenters*. Basé à Couron d'Auvergne en France, Voltadis emploie environ 20 personnes avec un chiffre d'affaires annuel d'environ 13 millions d'euros ;
- Encelium, acteur américain des systèmes d'éclairage pour bâtiments tertiaires, proposant des solutions à forte efficacité énergétique, en particulier connectées. Situé à Boston (Massachusetts) aux États-Unis, Encelium enregistre des ventes annuelles de plus de 20 millions de dollars américains.

Le montant des acquisitions de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise, s'est élevé à 235,6 millions d'euros au cours de l'exercice 2022.

Au 31 décembre 2022, ces acquisitions ont donné lieu à la comptabilisation d'actifs incorporels hors *goodwill* de 16,7 millions d'euros, d'autres actifs nets des passifs acquis de 55,1 millions d'euros, et d'un *goodwill* provisoire de 163,8 millions d'euros.

NOTE 2 - Résultats de l'exercice

NOTE 2.1 Informations sectorielles

Conformément à IFRS 8, les secteurs opérationnels sont déterminés sur la base du *reporting* mis à la disposition du principal décideur opérationnel et du *management* du Groupe.

Compte tenu du caractère local des activités de Legrand, la gestion du Groupe est organisée par pays ou groupe de pays et le *reporting* interne est réparti en trois secteurs opérationnels :

- l'Europe qui regroupe la France, l'Italie et le Reste de l'Europe (qui comprend principalement l'Allemagne, le Benelux, l'Ibérie (l'Espagne et le Portugal), la Pologne, le Royaume-Uni, la Russie, et la Turquie) ;
- l'Amérique du Nord et Centrale qui comprend le Canada, les États-Unis, le Mexique ainsi que les pays d'Amérique centrale ; et

- le Reste du Monde qui comprend principalement l'Amérique du Sud (qui comprend notamment le Brésil, le Chili et la Colombie), l'Australie, la Chine et l'Inde.

Ces trois secteurs opérationnels sont placés sous la responsabilité de trois dirigeants de secteur qui rendent compte directement au principal décideur opérationnel du Groupe.

Les modèles économiques des filiales de ces secteurs sont très similaires. En effet, leurs ventes sont constituées de produits d'infrastructure électrique et numérique du bâtiment pour l'essentiel à destination d'installateurs électriciens principalement par l'intermédiaire de distributeurs tiers.

Période de 12 mois close le 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Europe	Amérique du Nord et centrale	Reste du Monde	Total
Chiffre d'affaires à tiers	3 506,4 ⁽¹⁾	3 428,4 ⁽²⁾	1 404,6	8 339,4
Coût des ventes	(1 668,7)	(1 743,9)	(780,1)	(4 192,7)
Frais administratifs, commerciaux, R&D	(1 034,2)	(1 044,8)	(333,0)	(2 412,0)
Autres produits (charges) opérationnels	(222,1)	(49,5)	(16,6)	(288,2)
Résultat opérationnel	581,4	590,2	274,9	1 446,5
– dont i/ amortissements, frais et produits liés aux acquisitions et ii/ dépréciations d'actifs en Russie				
enregistrés en frais administratifs, commerciaux, R&D	(24,8) ⁽³⁾	(78,4)	(5,9)	(109,1)
enregistrés en autres produits (charges) opérationnels	(117,7) ⁽⁴⁾	0,0	0,0	(117,7)
– dont perte de valeur des <i>goodwill</i>	(28,2) ⁽⁵⁾	0,0	0,0	(28,2)
Résultat opérationnel ajusté	752,1	668,6	280,8	1 701,5
– dont amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	(72,6)	(26,8)	(24,4)	(123,8)
– dont amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	(8,7)	(2,3)	(1,3)	(12,3)
– dont amortissements et dépréciations des frais de développement	(30,9)	0,0	(1,0)	(31,9)
– dont amortissements et dépréciations des droits d'utilisation d'actifs	(28,9)	(24,9)	(21,4)	(75,2)
– dont charges liées aux restructurations	(25,5)	(18,1)	(6,1)	(49,7)
Investissements	(113,6)	(31,1)	(32,9)	(177,6)
Frais de développement capitalisés	(26,6)	0,0	(1,5)	(28,1)
Immobilisations corporelles nettes	453,6	159,1	133,3	746,0
Total actifs courants	3 166,4	1 106,7	830,2	5 103,3
Total passifs courants	1 550,5	512,3	433,1	2 495,9

(1) Dont France : 1 297,5 millions d'euros.

(2) Dont États-Unis : 3 174,6 millions d'euros.

(3) Dont Russie : (2,0) millions d'euros.

(4) Dont Russie : (117,7) millions d'euros.

(5) Dont Russie : (28,2) millions d'euros

Période de 12 mois close le 31 décembre 2021

(en millions d'euros)	Europe	Amérique du Nord et centrale	Reste du Monde	Total
Chiffre d'affaires à tiers	2 993,3 ⁽¹⁾	2 747,8 ⁽²⁾	1 253,1	6 994,2
Coût des ventes	(1 357,3)	(1 358,7)	(723,2)	(3 439,2)
Frais administratifs, commerciaux, R&D	(907,3)	(886,1)	(300,7)	(2 094,1)
Autres produits (charges) opérationnels	(59,0)	(38,8)	(19,0)	(116,8)
Résultat opérationnel	669,7	464,2	210,2	1 344,1
– dont i/ amortissements, frais et produits liés aux acquisitions et ii/ dépréciations d'actifs en Russie				
enregistrés en frais administratifs, commerciaux, R&D	(15,4)	(71,8)	(5,5)	(92,7)
enregistrés en autres produits (charges) opérationnels	0,0	2,8	0,0	2,8
– dont perte de valeur des <i>goodwill</i>				0,0
Résultat opérationnel ajusté	685,1	533,2	215,7	1 434,0
– dont amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	(63,9)	(25,6)	(21,7)	(111,2)
– dont amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	(8,5)	(2,2)	(1,1)	(11,8)
– dont amortissements et dépréciations des frais de développement	(27,4)	0,0	(0,9)	(28,3)
– dont amortissements et dépréciations des droits d'utilisation d'actifs	(26,3)	(22,4)	(19,1)	(67,8)
– dont charges liées aux restructurations	(24,7)	(11,6)	1,5	(34,8)
Investissements	(87,9)	(21,4)	(30,6)	(139,9)
Frais de développement capitalisés	(29,3)	0,0	(1,3)	(30,6)
Immobilisations corporelles nettes	442,3	146,8	130,1	719,2
Total actifs courants	3 395,2	869,4	866,8	5 131,4
Total passifs courants	1 638,3	475,7	472,8	2 586,8

(1) Dont France : 1 200,1 millions d'euros.

(2) Dont États-Unis : 2 551,0 millions d'euros.

NOTE 2.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe provient très majoritairement de la vente de produits auprès de distributeurs généralistes ou spécialistes, dont les deux principaux représentaient en 2022 plus de 16 % du chiffre d'affaires net consolidé. Le Groupe estime qu'aucun autre client ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les contrats avec les clients distributeurs sont signés pour une durée d'un an. En règle générale, il n'existe dans ces contrats qu'une obligation de performance unique consistant à vendre et livrer des produits au client (l'obligation de performance relative à la livraison étant non matérielle dans le cadre des contrats avec les clients).

Dans le cadre de ces contrats, le Groupe porte les principaux risques et avantages liés à la vente des produits, et agit donc en tant que principal (et non agent).

La comptabilisation du chiffre d'affaires est généralement effectuée à une date donnée, correspondant à la date à laquelle le contrôle de l'actif (produits ou, plus rarement, services) est transféré au client, soit généralement à la date d'expédition dans le cas des ventes de produits. Dans le cas spécifique des ventes de services dont le client consomme

les avantages au fur et à mesure de leur fourniture, la comptabilisation du chiffre d'affaires est effectuée en continu, *i.e.* est étalée sur la période de fourniture des services au client.

Les contrats avec les clients incluent généralement des paiements variables en leur faveur, principalement des remises et ristournes différées, et dans une moindre mesure des retours commerciaux. Ces paiements variables faits aux clients sont estimés pour leur montant le plus probable et comptabilisés au moment de la comptabilisation du chiffre d'affaires. Par défaut, les paiements variables faits aux clients sont comptabilisés en diminution du chiffre d'affaires. Seuls les paiements faits aux clients en contrepartie du transfert par ces clients de produits ou de services sont comptabilisés en frais commerciaux, pour la partie de ces paiements correspondant à la juste valeur des produits ou services transférés.

Le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 8 339,4 millions d'euros en 2022, en augmentation totale par rapport à 2021 de (+ 19,2 %), du fait d'une croissance organique (+ 9,7 %), de l'accroissement de périmètre lié aux acquisitions (+ 3,0 %) et d'effets de change défavorables (+ 5,5 %).

L'évolution du chiffre d'affaires par destination se ventile de la façon suivante :

Chiffre d'affaires (en millions d'euros sauf %)	Période de 12 mois close le 31 décembre					
	2022	2021	Variation totale	Variation de périmètre	Croissance organique ⁽¹⁾	Effet change
Europe	3 343,7	2 859,7	16,9 %	7,1 %	9,8 %	(0,6 %)
Amérique du Nord et centrale	3 378,4	2 700,7	25,1 %	0,2 %	11,1 %	12,3 %
Reste du Monde	1 617,3	1 433,8	12,8 %	0,1 %	6,6 %	5,7 %
Total consolidé	8 339,4	6 994,2	19,2 %	3,0 %	9,7 %	5,5 %

(1) À structure et taux de change constants.

Le Groupe commercialise ses produits à destination de pays matures ainsi que de nombreuses nouvelles économies (Europe de l'Est et Turquie dans le secteur opérationnel Europe ; Amérique centrale et Mexique dans le secteur

opérationnel Amérique du Nord et centrale ; Asie hors Corée du Sud, Amérique du Sud, Afrique et Moyen-Orient dans le secteur opérationnel Reste du Monde).

Le chiffre d'affaires par destination réalisé dans ces deux ensembles géographiques se ventile de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Pays matures	6 202,7	5 169,2
Nouvelles économies	2 136,7	1 825,0
TOTAL	8 339,4	6 994,2

NOTE 2.3 Principales charges opérationnelles par nature

Les charges opérationnelles comprennent les catégories de coûts suivantes :

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Consommation de matières premières et composants	(3 021,0)	(2 418,1)
Charges de personnel	(1 854,6)	(1 695,0)
Autres charges externes	(1 344,9)	(1 113,8)
Amortissements des droits d'utilisation d'actifs	(75,2)	(67,8)
Amortissements des immobilisations corporelles	(162,4)	(111,6)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(146,6)	(127,0)
Charges liées aux restructurations	(49,7)	(34,8)
Perte de valeur des <i>goodwill</i>	(28,2)	0,0
Autres	(210,3)	(82,0)
TOTAL DES CHARGES OPÉRATIONNELLES	(6 892,9)	(5 650,1)

Les « autres » charges opérationnelles contiennent principalement les dotations et reprises des dépréciations stocks (note 3.5), des dépréciations clients (note 3.6), et des provisions pour risques (note 4.4), dont (117,7) millions d'euros au titre de la dépréciation des actifs en Russie.

Les effectifs moyens du Groupe au 31 décembre 2022 représentaient 37 931 personnes (38 207 au 31 décembre 2021), dont 30 387 effectifs moyens de *back office* et 7 544 effectifs moyens de *front office* (respectivement 30 965 et 7 242 au 31 décembre 2021).

NOTE 2.4 Impôts sur le résultat

La charge d'impôts s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Impôts courants	(378,2)	(298,6)
Impôts différés	(5,6)	(53,3)
IMPOSITION TOTALE	(383,8)	(351,9)

Le rapprochement entre la charge d'impôts totale de la période et l'impôt calculé au taux normal applicable en France s'analyse comme suit, sachant que le résultat avant impôts s'élève à 1 383,3 millions d'euros au 31 décembre 2022 (1 257,0 millions d'euros au 31 décembre 2021) :

(Taux d'imposition)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Taux normal d'imposition en France	25,83 %	28,41 %
Augmentations (diminutions) :		
- impact des taux étrangers	(1,82 %)	(4,37 %)
- éléments non imposables	2,70 %	(0,48 %)
- éléments imposables à des taux spécifiques	(0,20 %)	(0,28 %)
- autres	0,96 %	4,31 %
	27,47 %	27,59 %
Effet sur les impôts différés :		
- des changements de taux d'imposition	0,02 %	0,10 %
- de la reconnaissance ou non d'actifs d'impôts	0,25 %	0,31 %
TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF	27,74 %	28,00 %

Les dépréciations d'actifs en Russie de (147,9) millions d'euros sont majoritairement des éléments non imposables et, retraité de ces éléments, le taux d'imposition effectif serait de 25,1 %.

NOTE 3 - Détails sur les éléments non courants et courants de l'actif**NOTE 3.1 Immobilisations incorporelles**

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Marques	1 882,2	1 849,6
Brevets	127,4	125,5
Relations clients	349,8	358,3
Autres immobilisations incorporelles	175,3	151,9
VALEUR NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE	2 534,7	2 485,3

NOTE 3.1.1 Marques à durée d'utilité indéfinie et définie

Les marques Legrand et Bticino représentent près de 98 % de la valeur totale des marques à durée d'utilité indéfinie. Ces marques à durée d'utilité indéfinie sont d'utilisation internationale. De ce fait, chacune d'entre elles contribue à l'ensemble des unités génératrices de trésorerie.

Elles sont appelées à contribuer indéfiniment à la trésorerie future du Groupe, dans la mesure où il est envisagé de continuer à les utiliser indéfiniment. Une revue de la durée d'utilité de ces marques est faite régulièrement par le Groupe.

Les marques qui ont une durée d'utilité définie sont amorties sur leur durée d'utilité estimée entre :

- 10 ans lorsque la Direction envisage de les remplacer progressivement par une des marques principales du Groupe ; et
- 20 ans lorsque la Direction n'envisage le remplacement par une des marques principales du Groupe que sur le long terme, ou si en l'absence d'une telle intention, elle suppose que ces marques peuvent être menacées par un concurrent sur le long terme.

Les dotations aux amortissements relatives aux marques sont comprises dans les frais administratifs et commerciaux du compte de résultat.

Les marques s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Valeur brute au début de la période	2 264,2	2 185,4
– Acquisitions	58,3	21,8
– Cessions	(0,7)	0,0
– Effet de conversion	40,2	57,0
Valeur brute à la fin de la période	2 362,0	2 264,2
Amortissements et dépréciations cumulés au début de la période	(414,6)	(350,5)
– Dotations	(50,4)	(39,9)
– Reprises	0,5	0,0
– Effet de conversion	(15,3)	(24,2)
Amortissements et dépréciations cumulés à la fin de la période	(479,8)	(414,6)
VALEUR NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE	1 882,2	1 849,6

La valeur nette comptable des marques à durée de vie indéfinie s'élève à 1 408 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Aucune dépréciation significative n'a été comptabilisée à ce jour sur ces marques.

Pour les besoins de tests de perte de valeur, les valeurs nettes comptables des marques à durée d'utilité indéfinie

sont intégrées dans les tests de perte de valeur des *goodwill* au niveau des regroupements d'UGT (note 3.2). Ces tests sont réalisés chaque année au cours du quatrième trimestre, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue.

NOTE 3.1.2 Brevets

Les brevets s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Valeur brute au début de la période	780,2	758,7
– Acquisitions	16,7	5,1
– Cessions	0,0	0,0
– Effet de conversion	12,7	16,4
Valeur brute à la fin de la période	809,6	780,2
Amortissements et dépréciations cumulés au début de la période	(654,7)	(629,4)
– Dotations	(20,2)	(16,7)
– Reprises	0,0	0,0
– Effet de conversion	(7,3)	(8,6)
Amortissements et dépréciations cumulés à la fin de la période	(682,2)	(654,7)
VALEUR NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE	127,4	125,5

Aucune dépréciation significative n'a été comptabilisée à ce jour sur ces brevets.

NOTE 3.1.3 Relations clients

Les relations clients sont reconnues dans le cadre de regroupements d'entreprises, lorsque l'entité acquise bénéficie de relations contractuelles avec des clients clés.

Ces relations clients sont évaluées selon la méthode du surprofit (*Excess Earnings Approach*), et sont amorties sur une période comprise entre 3 et 20 ans.

Les relations clients s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Valeur brute au début de la période	531,6	458,5
– Acquisitions	0,0	32,2
– Ajustements	0,0	0,0
– Cessions	0,0	0,0
– Effet de conversion	28,7	40,9
Valeur brute à la fin de la période	560,3	531,6
Amortissements et dépréciations cumulés au début de la période	(173,3)	(131,3)
– Dotations	(31,2)	(29,8)
– Reprises	0,0	0,0
– Effet de conversion	(6,0)	(12,3)
Amortissements et dépréciations cumulés à la fin de la période	(210,5)	(173,3)
VALEUR NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE	349,8	358,3

Aucune dépréciation significative n'a été comptabilisée à ce jour sur ces relations clients.

NOTE 3.1.4 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles dépréciations. Elles incluent notamment :

- des coûts liés aux projets de développement (relatifs à la conception et aux tests de produits nouveaux ou améliorés). Ils sont amortis linéairement à compter de la date de vente du produit sur la période de ses bénéfices attendus, celle-ci n'excédant pas 10 ans. Les coûts liés aux projets qui ne répondent pas aux critères de capitalisation d'IAS 38 sont comptabilisés en frais de recherche et

développement de l'exercice au cours duquel ils sont encourus ;

- des logiciels. Le plus souvent acquis auprès d'un fournisseur externe, ils sont amortis généralement sur une durée de 3 ans. Le Groupe a examiné les impacts de l'interprétation de la norme IAS 38 « Coûts de configuration ou de personnalisation d'un logiciel dans le cadre d'un contrat de type SaaS (*Software as a Service*) », impacts qui ne sont pas matériels au 31 décembre 2022.

Les autres immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Frais de développement capitalisés	487,1	459,3
Logiciels	174,0	159,8
Autres	55,8	32,0
Valeur brute à la fin de la période	716,9	651,1
Amortissements et dépréciations cumulés à la fin de la période	(541,6)	(499,2)
VALEUR NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE	175,3	151,9

Aucune dépréciation significative n'a été comptabilisée à ce jour sur ces éléments.

NOTE 3.2 Goodwill

Pour déterminer le *goodwill* résultant de chaque regroupement d'entreprises, le Groupe applique la méthode du *goodwill* partiel dans laquelle le *goodwill* résulte de la différence entre, d'une part, le coût d'acquisition du regroupement d'entreprises, et, d'autre part, la quote-part du Groupe dans le montant net des actifs acquis et passifs assumés évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Dans cette méthode, aucun *goodwill* n'est affecté aux minoritaires. Les variations de pourcentage d'intérêt dans une société contrôlée sont comptabilisées directement en capitaux propres sans constatation d'un *goodwill* complémentaire.

Les *goodwill* font l'objet d'un test de perte de valeur chaque année au cours du quatrième trimestre, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue.

Chaque UGT (unités génératrices de trésorerie) correspond au pays ou à un groupe de pays, lorsqu'il s'agit d'un ensemble de marchés homogènes ou d'une zone économique disposant d'une direction commune. Le niveau d'analyse auquel le Groupe apprécie la valeur recouvrable

des *goodwill* correspond aux regroupements des UGT, à savoir les trois secteurs opérationnels (note 2.1), ces trois secteurs opérationnels correspondant au niveau de suivi de la performance et d'allocation des ressources par le Comité de Direction.

La valeur d'utilité est estimée par actualisation de flux de trésorerie futurs sur une période de cinq ans et d'une valeur terminale calculée à partir des données de la dernière année. Ces flux sont issus des plans à moyen terme revus par le *management* du Groupe, et ce en cohérence avec les dernières données externes disponibles sur l'évolution attendue des marchés dans lesquels le Groupe opère. Au-delà de cette période de 5 ans, les flux sont extrapolés en appliquant un taux de croissance à l'infini.

Le Groupe détermine ses taux d'actualisation selon le modèle d'évaluation des actifs financiers. Les calculs sont réalisés par pays, sur la base des données de marché observées et des évaluations d'organismes spécialisés (données moyennes sur les 3 dernières années). Le coût de la dette utilisé dans les calculs est le même pour tous les pays (égal au coût de la dette du Groupe).

Informations financières consolidées concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats du Groupe
États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

Les *goodwill* s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Europe	1 975,5	1 833,8
Amérique du Nord et centrale	2 933,8	2 750,6
Reste du Monde	658,1	656,8
VALEUR NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE	5 567,4	5 241,2

Le regroupement Amérique du Nord et centrale correspond à une unité génératrice de trésorerie (UGT) à part entière, tandis que les regroupements Europe et Reste du Monde incluent chacun plusieurs UGT.

Les variations des *goodwill* s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Valeur brute au début de la période	5 277,9	4 840,4
– Acquisitions	163,8	271,5
– Ajustements*	(12,2)	(86,1)
– Effet de conversion	200,7	252,1
Valeur brute à la fin de la période	5 630,2	5 277,9
Pertes de valeur au début de la période	(36,7)	(36,7)
– Perte de valeur	(28,2)	0,0
– Effet de conversion	2,1	0,0
Pertes de valeur à la fin de la période	(62,8)	(36,7)
VALEUR NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE	5 567,4	5 241,2

* Les ajustements correspondent à la différence entre l'allocation définitive et provisoire du goodwill, ainsi qu'aux impacts d'IAS 29.

Les allocations définitives de prix d'acquisition, réalisées au plus tard un an à compter de la date du regroupement d'entreprises, s'établissent comme suit (hors réévaluations de stocks) :

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2022	31 décembre 2021
– Marques	58,2	21,8
– Impôts différés sur marques	(12,6)	(1,0)
– Brevets	16,7	5,1
– Impôts différés sur brevets	(3,3)	(1,4)
– Autres immobilisations incorporelles	0,0	32,2
– Impôts différés sur autres immobilisations incorporelles	0,0	0,0

Pour la période close au 31 décembre 2022, les paramètres relatifs aux tests de perte de valeur des *goodwill* sont les suivants :

(en millions d'euros)	Méthode pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur d'utilité		
		Valeur nette comptable du goodwill	Taux d'actualisation (avant impôts)	Taux de croissance à l'infini
Europe		1 975,5	10,3 à 35,2 %	2,0 à 15,0 %
Amérique du Nord et centrale	Valeur d'utilité	2 933,8	11,3 %	2,0 %
Reste du Monde		658,1	11,4 à 18,8 %	2,0 à 5,0 %
VALEUR NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE		5 567,4		

Pour la période close le 31 décembre 2022 une perte de valeur comptable relative aux *goodwill* est comptabilisée pour 28,2 millions d'euros au titre de la Russie.

En outre, une analyse de sensibilité sur les taux d'actualisation, les taux de croissance à long terme et les

taux de marge opérationnelle (évolution défavorable de 100 points de base pour ces 3 facteurs) a été menée au niveau de chaque regroupement des autres UGT et ne conduirait pas à la constatation de perte de valeur.

Pour la période close au 31 décembre 2021, les paramètres relatifs aux tests de perte de valeur des *goodwill* étaient les suivants :

(en millions d'euros)	Méthode pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur d'utilité		
		Valeur nette comptable du goodwill	Taux d'actualisation (avant impôts)	Taux de croissance à l'infini
Europe		1 833,8	7,7 à 22,9 %	2,0 à 5,0 %
Amérique du Nord et centrale	Valeur d'utilité	2 750,6	8,7 %	3,1 %
Reste du Monde		656,8	9,4 à 14,6 %	2,0 à 5,0 %
VALEUR NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE		5 241,2		

Pour la période close le 31 décembre 2021 aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

NOTE 3.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité respective. Les principales durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Constructions légères	25 ans
Constructions traditionnelles	40 ans
Matériel industriel	8 à 10 ans
Outillage	5 ans
Aménagements des constructions	15 ans

La variation des immobilisations corporelles sur l'exercice 2022 s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022				Total
	Terrains	Constructions	Matériel et outillage	Immobilisations en cours et autres	
Valeur brute					
Au début de la période	49,4	630,9	1 918,0	368,8	2 967,1
– Acquisitions	0,0	4,7	33,2	123,8	161,7
– Cessions	(0,2)	(20,3)	(73,6)	(16,3)	(110,4)
– Transferts et changements du périmètre de consolidation	0,7	62,7	52,9	(83,0)	33,3
– Effet de conversion	0,8	5,9	7,7	7,4	21,8
À la fin de la période	50,7	683,9	1 938,2	400,7	3 073,5
Amortissements et dépréciations					
Au début de la période	(0,2)	(435,2)	(1 607,8)	(204,7)	(2 247,9)
– Dotations	(0,2)	(46,8)	(97,2)	(18,2)	(162,4)
– Reprises	0,1	18,3	72,5	15,3	106,2
– Transferts et changements du périmètre de consolidation	0,1	(7,2)	(3,4)	(1,5)	(12,0)
– Effet de conversion	0,0	(1,7)	(5,2)	(4,5)	(11,4)
À la fin de la période	(0,2)	(472,6)	(1 641,1)	(213,6)	(2 327,5)
Valeur nette					
Au début de la période	49,2	195,7	310,2	164,1	719,2
– Acquisitions / Dotations	(0,2)	(42,1)	(64,0)	105,6	(0,7)
– Cessions / Reprises	(0,1)	(2,0)	(1,1)	(1,0)	(4,2)
– Transferts et changements du périmètre de consolidation	0,8	55,5	49,5	(84,5)	21,3
– Effet de conversion	0,8	4,2	2,5	2,9	10,4
À la fin de la période	50,5	211,3	297,1	187,1	746,0

La variation des immobilisations corporelles sur l'exercice 2021 s'analysait comme suit :

31 décembre 2021					
(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Matériel et outillage	Immobilisations en cours et autres	Total
Valeur brute					
Au début de la période	47,0	618,8	1 819,6	343,2	2 828,6
– Acquisitions	0,1	2,3	32,6	96,7	131,7
– Cessions	(0,7)	(18,8)	(51,9)	(15,7)	(87,1)
– Transferts et changements du périmètre de consolidation	0,8	16,9	87,3	(67,0)	38,0
– Effet de conversion	2,2	11,7	30,4	11,6	55,9
À la fin de la période	49,4	630,9	1 918,0	368,8	2 967,1
Amortissements et dépréciations					
Au début de la période	(0,2)	(424,7)	(1 532,7)	(190,1)	(2 147,7)
– Dotations	0,0	(17,3)	(77,5)	(16,8)	(111,6)
– Reprises	0,4	15,5	50,7	11,1	77,7
– Transferts et changements du périmètre de consolidation	(0,4)	(2,4)	(25,2)	(0,4)	(28,4)
– Effet de conversion	0,0	(6,3)	(23,1)	(8,5)	(37,9)
À la fin de la période	(0,2)	(435,2)	(1 607,8)	(204,7)	(2 247,9)
Valeur nette					
Au début de la période	46,8	194,1	286,9	153,1	680,9
– Acquisitions / Dotations	0,1	(15,0)	(44,9)	79,9	20,1
– Cessions / Reprises	(0,3)	(3,3)	(1,2)	(4,6)	(9,4)
– Transferts et changements du périmètre de consolidation	0,4	14,5	62,1	(67,4)	9,6
– Effet de conversion	2,2	5,4	7,3	3,1	18,0
À la fin de la période	49,2	195,7	310,2	164,1	719,2

NOTE 3.4 Droits d'utilisation d'actifs et contrats de location

Les droits d'utilisation d'actifs sont évalués initialement pour une valeur égale principalement à la somme :

- des valeurs initiales de dettes financières de location ;
- des avances de loyers (incluant le premier paiement de loyer dans le cas de paiements effectués en début de contrat) ; et
- des frais de remise en état.

La valeur des droits d'utilisation d'actifs est ensuite réévaluée chaque fois que la valeur de la dette financière de location est réévaluée.

Les droits d'utilisation d'actifs sont amortis de façon linéaire sur la durée estimée des contrats de location. Cette dernière est déterminée en prenant en compte l'existence d'options de renouvellement et d'options de fin anticipée, dès lors que l'exercice de ces options dépend de la décision du Groupe.

Plus spécifiquement, quelle que soit la nature de ces options, lorsque des dépenses d'investissement significatives sont réalisées sur des constructions louées, la durée d'amortissement des immobilisations corporelles liées à ces investissements est utilisée pour déterminer la durée estimée des contrats de location de ces constructions.

Les dettes financières de location sont évaluées initialement à la valeur actualisée des paiements futurs de loyer (excluant les paiements variables et les paiements pour des services, mais incluant, le cas échéant, la valeur de l'option d'achat dans le cas où l'exercice de cette option est jugée probable), en utilisant comme taux d'actualisation le taux d'intérêt qui serait applicable à une entité du Groupe pour la devise et pour la maturité correspondant à la durée estimée du contrat de location.

Les dettes financières de location sont réévaluées à chaque modification des paiements futurs de loyer, résultant d'un changement d'indice ou de taux, ou d'un changement sur la durée du contrat de location (suite à l'exercice *a posteriori* d'une option de renouvellement ou de fin anticipée).

L'échéancier des dettes financières de location est indiqué en note 4.6.1.

Le Groupe a choisi de ne pas reconnaître de droits d'utilisation d'actifs et de dettes financières de location pour les contrats de location court terme (d'une durée ne dépassant pas un an) et/ou les contrats de location concernant des actifs de faible valeur.

La variation des droits d'utilisation d'actifs sur l'exercice 2022 s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022			
	Constructions	Matériel et outillage	Autres	Total
Valeur brute				
Au début de la période	504,5	5,5	60,0	570,0
– Augmentations	56,4	0,6	7,1	64,1
– Diminutions	(5,5)	(0,1)	(0,7)	(6,3)
– Transferts et changements du périmètre de consolidation	9,7	0,1	1,2	11,0
– Effet de conversion	10,6	0,1	1,3	12,0
À la fin de la période	575,7	6,2	68,9	650,8
Amortissements et dépréciations				
Au début de la période	(265,7)	(3,3)	(32,6)	(301,6)
– Dotations	(67,4)	(0,8)	(7,0)	(75,2)
– Reprises	1,4	0,0	0,2	1,6
– Transferts et changements du périmètre de consolidation	(2,7)	0,0	(0,4)	(3,1)
– Effet de conversion	(5,6)	0,0	(0,7)	(6,3)
À la fin de la période	(340,0)	(4,1)	(40,5)	(384,6)
Valeur nette				
Au début de la période	238,8	2,2	27,4	268,4
– Augmentations / Dotations	(11,0)	(0,2)	0,1	(11,1)
– Diminutions / Reprises	(4,1)	(0,1)	(0,5)	(4,7)
– Transferts et changements du périmètre de consolidation	7,0	0,1	0,8	7,9
– Effet de conversion	5,0	0,1	0,6	5,7
À la fin de la période	235,7	2,1	28,4	266,2

Les droits d'utilisation d'actifs relatifs aux constructions résultent principalement de contrats de location pour des sites de production, des bureaux commerciaux et des entrepôts. La plupart de ces contrats de location intègrent à la fois des options de renouvellement et de fin anticipée, mais très peu d'entre eux contiennent des options d'achat ou des frais de remise en état. Par conséquent, les droits d'utilisation d'actifs correspondants n'incluent aucun montant significatif relatif à des options d'achat ou des frais de remise en état.

Les droits d'utilisation d'actifs relatifs au matériel et outillage comprennent essentiellement des machines industrielles.

Les autres droits d'utilisation d'actifs concernent principalement des véhicules, engins de manutention et certains matériels informatiques. Bien que la plupart de ces

contrats de location contiennent des options d'achat, ces options ne sont pas exercées en général.

Les options de renouvellement non incluses dans la valeur des dettes financières de location au 31 décembre 2022 représentent une valeur actualisée d'environ 86 millions d'euros.

Une partie significative de cette valeur correspond aux options de renouvellement relatives à des contrats de location de constructions aux États-Unis, l'exercice desquelles dépendant uniquement de la décision du Groupe. L'exercice de ces options de renouvellement, représentant une durée de location supplémentaire de 5 à 10 ans selon les contrats, n'est pas jugé certain par le *management* à ce jour et n'aurait pas lieu avant plusieurs années.

La variation des droits d'utilisation d'actifs sur l'exercice 2021 s'analysait comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2021			
	Constructions	Matériel et outillage	Autres	Total
Valeur brute				
Au début de la période	460,7	6,7	64,5	531,9
– Augmentations	53,7	0,5	6,2	60,4
– Diminutions	(42,2)	(1,9)	(13,2)	(57,3)
– Changements du périmètre de consolidation	12,8	0,0	0,3	13,1
– Effet de conversion	19,5	0,2	2,2	21,9
À la fin de la période	504,5	5,5	60,0	570,0
Amortissements et dépréciations				
Au début de la période	(222,1)	(3,9)	(37,6)	(263,6)
– Dotations	(61,0)	(0,6)	(6,2)	(67,8)
– Reprises	29,7	1,3	12,3	43,3
– Changements du périmètre de consolidation	(1,2)	0,0	(0,1)	(1,3)
– Effet de conversion	(11,1)	(0,1)	(1,0)	(12,2)
À la fin de la période	(265,7)	(3,3)	(32,6)	(301,6)
Valeur nette				
Au début de la période	238,6	2,8	26,9	268,3
– Augmentations / Dotations	(7,3)	(0,1)	0,0	(7,4)
– Diminutions / Reprises	(12,5)	(0,6)	(0,9)	(14,0)
– Changements du périmètre de consolidation	11,6	0,0	0,2	11,8
– Effet de conversion	8,4	0,1	1,2	9,7
À la fin de la période	238,8	2,2	27,4	268,4

NOTE 3.5 Stocks

Les stocks sont comptabilisés à la valeur la plus basse entre le coût d'acquisition ou le coût de production, et la valeur réalisable nette. Le coût d'acquisition ou le coût de production est principalement déterminé sur la base du premier entré, premier sorti (FIFO). La valeur réalisable nette est le prix de vente estimatif dans le cadre de l'activité courante, déduction faite des frais de vente variables applicables.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque les stocks sont considérés comme complètement ou partiellement obsolètes, et, pour les stocks de produits finis, lorsque leur valeur réalisable nette devient inférieure à leur valeur nette comptable.

Les stocks s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Matières premières, fournitures et emballages	619,2	529,3
Produits semi-finis	137,4	145,7
Produits finis	842,7	727,4
Valeur brute à la fin de la période	1 599,3	1 402,4
Dépréciation	(241,9) ⁽¹⁾	(149,7)
VALEUR NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE	1 357,4	1 252,7

(1) Dont dépréciation des stocks en Russie (note 1.3) : (54,5) millions d'euros

NOTE 3.6 Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis ultérieurement évalués à leur coût amorti.

Conformément à IFRS 9, les pertes de valeur attendues des créances clients et comptes rattachés sont estimées sur la base d'une table de dépréciation utilisant des taux de dépréciation en fonction de la durée des retards de paiement.

Par ailleurs, une perte de valeur peut être constatée au compte de résultat lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation tel que :

- le défaut de paiement de la contrepartie ; ou
- une dégradation du rating de crédit de la contrepartie ou de son environnement économique.

Les créances clients s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Créances clients et comptes rattachés	1 058,7	826,6
Dépréciation	(100,6)	(98,1)
VALEUR NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE	958,1	728,5

Le Groupe a recours à des contrats de cession de créances pour se protéger du risque de non-recouvrement.

314,7 millions d'euros de créances clients ont été transférés dans le cadre de ces contrats de cession de créances sur l'exercice 2022. Les frais en résultant, comptabilisés dans le résultat financier, ont représenté un montant inférieur à 1 million d'euros.

Au 31 décembre 2022, ces contrats de cession de créances, qui transfèrent aux sociétés d'affacturage la totalité des risques de crédit et de retard de paiement, ont permis au Groupe de décomptabiliser des créances clients pour un montant de 73,4 millions d'euros (79,6 millions d'euros au 31 décembre 2021). Les seuls risques non transférés se limitent au risque de dilution, historiquement très faible.

Les créances clients dont l'échéance est dépassée s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Échéances inférieures à 3 mois	214,2	151,7
Échéances comprises entre 3 et 12 mois	44,5	40,4
Échéances supérieures à 12 mois	40,3	35,3
TOTAL	299,0	227,4

Ces créances sont dépréciées à hauteur de 77,5 millions d'euros au 31 décembre 2022 (76,4 millions d'euros au 31 décembre 2021). La répartition par échéance de ces dépréciations est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dépréciations des échéances inférieures à 3 mois	9,2	13,6
Dépréciations des échéances comprises entre 3 et 12 mois	28,0	27,5
Dépréciations des échéances supérieures à 12 mois	40,3	35,3
TOTAL	77,5	76,4

08

NOTE 3.7 Autres créances courantes

Les autres créances courantes s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Avances au personnel	2,1	2,6
Avances aux fournisseurs	80,6	80,8
Créances fiscales (hors impôts sur le résultat)	124,8	121,4
Autres créances	47,9	35,6
VALEUR NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE	255,4	240,4

Ces actifs sont valorisés au coût amorti.

NOTE 3.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de la trésorerie, de dépôts à terme et d'autres actifs financiers liquides (possibilité de sortie inférieure ou égale à 3 mois), facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Certains de ces autres actifs financiers peuvent avoir une échéance initiale supérieure ou égale à un an, tout en étant très facilement convertibles.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie non disponibles à court terme pour le Groupe correspondent aux comptes

bancaires de certaines filiales pour lesquelles les conditions de rapatriement des fonds s'avèrent complexes à court terme pour des raisons principalement réglementaires.

La trésorerie et équivalents de trésorerie s'élèvent à 2 346,8 millions d'euros au 31 décembre 2022 (2 788,3 millions d'euros au 31 décembre 2021). Sur ce montant, 13,4 millions d'euros ne sont pas disponibles à court terme pour le Groupe au 31 décembre 2022 (7,3 millions d'euros au 31 décembre 2021).

NOTE 4 - Détails sur les éléments non courants et courants du passif**NOTE 4.1 Capital social et résultat net par action**

Le capital social au 31 décembre 2022 est de 1 067 270 984 euros représenté par 266 817 746 actions de 4 euros de nominal chacune, auxquelles correspondent 266 817 746 droits de vote théoriques et 266 668 231 droits de vote exerçables (déduction faite des actions détenues par le Groupe à cette date).

Le Groupe détient 149 515 actions au 31 décembre 2022 contre 678 176 actions au 31 décembre 2021, soit une diminution de 528 661 actions correspondant :

- au rachat net de 450 000 actions en dehors du contrat de liquidité ;

- au transfert de 426 945 actions aux salariés dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance ;
- à l'annulation de 630 000 actions ;
- à l'acquisition nette de 78 284 actions dans le cadre du contrat de liquidité (note 4.1.2.2).

Sur les 149 515 actions détenues par le Groupe au 31 décembre 2022, 38 285 actions ont été affectées selon les objectifs d'affectation décrits en note 4.1.2.1, et 111 230 actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

NOTE 4.1.1 Évolution du capital social

Le détail ci-dessous donne l'évolution du capital social au cours de l'exercice 2022 :

	Nombre d'actions	Nominal	Valeur du capital (en euros)	Prime d'émission (en euros)
Au 31 décembre 2021	267 447 746	4	1 069 790 984	539 064 770
Annulation d'actions propres	(630 000)	4	(2 520 000)	(47 307 842)
Au 31 décembre 2022	266 817 746	4	1 067 270 984	491 756 928

NOTE 4.1.2 Rachat d'actions et contrat de liquidité

Au 31 décembre 2022, le Groupe détient 149 515 actions (678 176 au 31 décembre 2021 dont 645 230 au titre de

rachat d'actions et 32 946 dans le cadre du contrat de liquidité) dont le détail s'analyse comme suit :

NOTE 4.1.2.1 Rachat d'actions

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe a racheté 450 000 actions pour une valeur de 38,1 millions d'euros.

Au 31 décembre 2022, le Groupe détient 38 285 actions pour une valeur d'acquisition de 3,2 millions d'euros, affectées à la mise en œuvre de tout plan d'actions de performance.

NOTE 4.1.2.2 Contrat de liquidité

Le Groupe a confié à un organisme financier la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions cotées sur le marché Euronext Paris. Ce contrat est conforme à la décision AMF du 2 juillet 2018 relative à l'instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Au 31 décembre 2022, le Groupe détient 111 230 actions dans le cadre du contrat de liquidité, pour une valeur d'acquisition de 8,6 millions d'euros.

Les mouvements sur l'exercice 2022, au titre de ce contrat, se sont traduits par un flux de trésorerie négatif de 6,5 millions d'euros et correspondent aux rachats, nets de cessions, de 78 284 actions.

NOTE 4.1.3 Résultat net par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (hors actions auto-détenues) au cours de la période.

Le résultat dilué par action est calculé, selon la méthode du rachat d'actions, en divisant le résultat net part du Groupe, par

le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (hors actions auto-détenues) au cours de la période ajusté de l'effet des actions ordinaires potentielles dilutives. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires retenu pour les calculs exposés ci-dessus prend en compte l'impact des rachats et cessions d'actions au cours de la période.

Le résultat net par action calculé sur le nombre moyen d'actions ordinaires se présente comme suit :

	Période de 12 mois close le		
	31 décembre 2022	31 décembre 2021	
Résultat net part du Groupe (en millions d'euros)	A	999,5	904,5
Nombre moyen d'actions (hors autodétention)	B	266 608 415	266 896 342
<i>Dilution moyenne provenant des :</i>			
– Actions de performance		1 676 317	1 788 044
Nombre moyen d'actions après dilution (hors autodétention)	C	268 284 732	268 684 386
Options et actions de performance restantes en fin de période		1 877 203	1 837 364
Cession nette (rachat net) d'actions propres et contrat de liquidité durant la période		(528 284)	(1 135 219)
Actions de performance transférées durant la période		426 945	582 450
Résultat net par action (en euros)	A/B	3,749	3,389
Résultat net dilué par action (en euros)	A/C	3,726	3,366
Dividendes versés par action (en euros)		1,650	1,420

Le résultat net part du Groupe est impacté en 2022 d'un effet comptable des charges de 147,1 millions d'euros, provenant des dépréciations d'actifs en Russie.

Le résultat net par action et le résultat net dilué par action ajusté de ces effets sont donc :

	Période de 12 mois close le		
	31 décembre 2022	31 décembre 2021	
Résultat net part du Groupe ajusté (en millions d'euros)	D	1 146,6	904,5
Résultat net ajusté par action (euros)	D/B	4,301	3,389
Résultat net ajusté dilué par action (euros)	D/C	4,274	3,366

Comme indiqué précédemment, au cours de l'exercice 2022, le Groupe :

- a transféré 426 945 actions dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance, provenant de 411 715 actions rachetées sur la période et de 15 230 actions rachetées sur les périodes précédentes ; et
- a procédé à des acquisitions nettes de 78 284 actions dans le cadre du contrat de liquidité.

Ces mouvements d'actions ont été pris en compte *pro rata temporis* dans le nombre moyen d'actions sur l'exercice 2022, conformément à IAS 33. Si l'émission, le transfert et le rachat de ces actions étaient intervenus le 1^{er} janvier 2022, les résultats nets par action et dilué par action auraient été respectivement de 3,748 euros et 3,728 euros au 31 décembre 2022.

Au cours de l'exercice 2021, le Groupe :

- a transféré 582 450 actions dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance, provenant de 554 770 actions rachetées sur la période et de 27 680 actions rachetées sur les périodes précédentes ; et
- a procédé à des cessions nettes de 64 781 actions dans le cadre du contrat de liquidité.

Ces mouvements d'actions ont été pris en compte *pro rata temporis* dans le nombre moyen d'actions sur l'exercice 2021, conformément à IAS 33. Si l'émission, le transfert et le rachat de ces actions étaient intervenus le 1^{er} janvier 2021, les résultats nets par action de base et dilué par action auraient été respectivement de 3,391 euros et 3,364 euros au 31 décembre 2021.

NOTE 4.2 Plans de souscription ou d'achat d'actions et plans d'actions de performance

Lors de l'octroi d'options ou d'actions de performance, le Groupe évalue la juste valeur des instruments à la date de l'octroi. Le Groupe utilise pour les valoriser soit le modèle mathématique Black & Scholes, soit le modèle binomial. Les

évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans effet sur l'évaluation de cette juste valeur qui est constatée en frais de personnel sur la période d'acquisition des droits avec contrepartie en réserves.

La charge comptabilisée en frais de personnel est en revanche ajustée, à chaque date de clôture (pendant la période d'acquisition des droits), pour tenir compte de

l'évolution du nombre d'actions et/ou options que l'on s'attend à remettre *in fine* aux salariés, sauf lorsque la condition de performance est liée au cours de bourse.

NOTE 4.2.1 Plans d'actions de performance

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé la mise en œuvre des plans d'actions de performance mentionnés ci-dessous :

	Plans 2018	Plans 2019	Plans 2020	Plans 2021	Plans 2022
Date d'Assemblée	30/05/2018	30/05/2018	30/05/2018	26/05/2021	26/05/2021
Date du Conseil d'administration	30/05/2018	29/05/2019	26/05/2020	26/05/2021	25/05/2022
Nombre total d'actions de performance attribuées gratuitement	524 123 ⁽¹⁾	617 818	461 861	491 477	514 981
<i>dont le nombre d'actions de performance attribuées gratuitement au dirigeant mandataire social</i>	19 546 ⁽¹⁾	22 954	11 544	20 544	22 534
– <i>Benoît Coquart</i>	19 546	22 954	11 544	20 544	22 534
Charge IFRS 2 totale (en millions d'euros)	28,5 ⁽²⁾	31,0 ⁽²⁾	22,8 ⁽²⁾	35,2 ⁽²⁾	31,9 ⁽²⁾
Date d'acquisition des actions	16/06/2021 ⁽³⁾	16/06/2022 ⁽³⁾	16/06/2023 ⁽³⁾	14/06/2024 ⁽³⁾	11/06/2025 ⁽⁷⁾
	16/06/2022 ⁽⁴⁾	16/06/2023 ⁽⁴⁾	14/06/2024 ⁽⁴⁾	12/06/2025 ⁽⁴⁾	10/06/2026 ⁽⁸⁾
Date de fin de période de conservation	31/05/2023 ⁽³⁾	31/05/2024 ⁽³⁾	28/05/2025 ⁽³⁾	27/05/2026 ⁽³⁾	26/05/2027 ⁽⁷⁾
	16/06/2022 ⁽⁴⁾	16/06/2023 ⁽⁴⁾	14/06/2024 ⁽⁴⁾	12/06/2025 ⁽⁴⁾	11/06/2026 ⁽⁸⁾
Nombre d'actions de performance ajustées au titre des conditions de performance	(37 046) ⁽⁵⁾	(1 906) ⁽⁶⁾	5 332 ⁽⁶⁾		
Nombre cumulé d'actions de performance annulées ou caduques	(96 365)	(66 332)	(23 584)	(21 606)	(6 698)
Nombre d'actions de performance souscrites au 31 décembre 2022	(390 712)	(93 274)	(866)		
ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES GRATUITEMENT RESTANTES AU 31 DÉCEMBRE 2022	0	456 306	442 743	469 871	508 283

(1) *Compte tenu des modalités de paiement du dividende décidées par l'Assemblée Générale Mixte annuelle de la Société, le 29 mai 2019, il a été procédé à un ajustement du nombre d'actions de performance attribuées, dans les conditions prévues à l'article L.228-99 du Code de commerce, de façon à tenir compte de l'incidence de cette opération sur les intérêts des bénéficiaires des actions de performance.*

(2) *Charge totale par plan évaluée à la date du Conseil d'administration avec une hypothèse de réalisation de 100 % pour chaque critère de performance. Cette charge est à étaler sur les périodes d'acquisition.*

(3) *Date applicable au dirigeant mandataire social et aux membres du Comité de Direction.*

(4) *Date applicable aux autres bénéficiaires hors dirigeant mandataire social et membres du Comité de Direction.*

(5) *Pourcentage d'atteinte des conditions de performance : se référer à la note 4.2.1.2.*

(6) *Ajustements estimés à la date de préparation des états financiers consolidés.*

(7) *Date applicable au dirigeant mandataire social et à 5 membres du Comité de Direction.*

(8) *Date applicable aux autres bénéficiaires hors dirigeant mandataire social et à 3 membres du Comité de Direction.*

Si l'ensemble des actions de performance des plans 2019 à 2022 étaient attribuées (soit 1 877 203 actions) et si ces actions étaient transférées suite à des augmentations de

capital, cela représenterait une dilution de 0,7 % du capital de la Société au 31 décembre 2022.

NOTE 4.2.1.1 Plans d'actions de performance 2019, 2020, 2021 et 2022

Le nombre d'actions de performance définitivement attribuées aux bénéficiaires est déterminé après application d'une condition de présence effective dans le Groupe à l'expiration de la période d'acquisition et de plusieurs critères de performance.

Pour le dirigeant mandataire social et les membres du Comité de Direction, la période d'acquisition est de de trois ans plus une période de conservation supplémentaire de deux ans ; pour les autres bénéficiaires, la période d'acquisition est de quatre ans, sans période de conservation.

Critères de performance applicables au dirigeant mandataire social et aux membres du Comité de Direction

Les critères de performance applicables au dirigeant mandataire social et aux membres du Comité de Direction ont été définis comme suit :

Nature des critères de performance	Description des critères de performance et méthode de fixation des objectifs	Poids des critères de performance
Objectif de croissance organique du chiffre d'affaires	Objectif : moyenne arithmétique sur 3 ans des bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné Comparaison de l'objectif à la moyenne des réalisations sur 3 ans	1/4
Objectif de la marge opérationnelle ajustée avant acquisitions ⁽¹⁾	Objectif : moyenne arithmétique sur 3 ans des bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné Comparaison de l'objectif à la moyenne des réalisations sur 3 ans	1/4
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	Objectif : moyenne arithmétique sur 3 ans des objectifs annuels de la feuille de route RSE du Groupe	1/4
Performance du cours de bourse de Legrand comparée à la performance de l'indice CAC 40	Différentiel de performance entre le cours de bourse de Legrand et celui de l'indice CAC 40 sur une période de 3 ans	1/4

(1) La marge opérationnelle ajustée avant acquisitions correspond au résultat opérationnel ajusté (se référer aux chiffres clés).

Critères de performance applicables aux autres bénéficiaires

Les critères de performance applicables aux autres bénéficiaires hors dirigeant mandataire social et membres du Comité de Direction ont été définis comme suit :

Nature des critères de performance	Description des critères de performance et méthode de fixation des objectifs	Poids des critères de performance
Objectif de croissance organique du chiffre d'affaire	L'objectif à atteindre pour ce critère fixé annuellement correspond aux bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné. Le taux de réalisation annuel se mesure par rapport à l'objectif annuel. Le taux de paiement final du critère correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.	1/3
Objectif de la marge opérationnelle ajustée avant acquisitions ⁽¹⁾	L'objectif à atteindre pour ce critère fixé annuellement correspond aux bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné. Le taux de réalisation annuel se mesure par rapport à l'objectif annuel. Le taux de paiement final du critère correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.	1/3
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	Le taux de réalisation annuel correspond au taux d'atteinte de la feuille de route RSE annuelle. Le taux de paiement final du critère correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.	1/3

(1) La marge opérationnelle ajustée avant acquisitions correspond au résultat opérationnel ajusté (se référer aux chiffres clés).

Le taux de paiement final de chacun des critères correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.

NOTE 4.2.1.2 Suivi des conditions de performance des plans d'actions de performance

Le suivi des conditions de performance du plan 2018 du dirigeant mandataire social et des membres du Comité de Direction se détaille comme suit :

Critères	2018		2019		2020		Moyenne 3 ans		
	Objectif ⁽¹⁾	Réel	Objectif ⁽¹⁾	Réel	Objectif ⁽¹⁾	Réel	Objectif ⁽¹⁾	Réel	Performance
Croissance organique du chiffre d'affaires	2,5 %	4,9 %	2,0 %	2,6 %	1,0 %	(8,7 %)	1,8 %	(0,4 %)	82,0 %
Marge opérationnelle ajustée avant acquisitions ⁽²⁾	20,3 %	20,2 %	20,3 %	20,4 %	20,0 %	19,1 %	20,2 %	19,9 %	91,9 %
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	100,0 %	122,0 %	100,0 %	113,0 %	100,0 %	128,0 %	100,0 %	121,0 %	104,2 %
Performance du cours de bourse de Legrand comparée à la performance de l'indice CAC 40							+ 8,8 %	+ 17,2 %	+ 150,0 %
Performance									107,0 %

(1) Objectif pour atteindre une performance de 100 % sur le critère.

(2) La marge opérationnelle ajustée avant acquisitions correspond au résultat opérationnel ajusté (se référer aux chiffres clés).

Le suivi des conditions de performance du plan 2018 des autres bénéficiaires hors dirigeant mandataire social et membres du Comité de Direction se détaille comme suit :

Critères	2018			2019			2020			Performance par critère
	Objectif ⁽¹⁾	Réel	Performance	Objectif ⁽¹⁾	Réel	Performance	Objectif ⁽¹⁾	Réel	Performance	
Croissance organique du chiffre d'affaires	2,5 %	4,9 %	128,0 %	2,0 %	2,6 %	103,0 %	1,0 %	(8,7 %)	0,0 %	77,0 %
Marge opérationnelle ajustée avant acquisitions ⁽²⁾	20,3 %	20,2 %	98,0 %	20,3 %	20,4 %	102,5 %	20,0 %	19,1 %	50,0 %	83,5 %
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	100,0 %	122,0 %	104,4 %	100,0 %	113,0 %	102,6 %	100,0 %	128,0 %	106,8 %	104,6 %
Performance par année			110,1 %			102,7 %			52,3 %	88,4 %

(1) Objectif pour atteindre une performance de 100 % sur le critère.

(2) La marge opérationnelle ajustée avant acquisitions correspond au résultat opérationnel ajusté (se référer aux chiffres clés).

Le suivi des conditions de performance du plan 2019 du dirigeant mandataire social et des membres du Comité de Direction se détaille comme suit :

Critères	2019		2020		2021		Moyenne 3 ans		
	Objectif ⁽¹⁾	Réel	Objectif ⁽¹⁾	Réel	Objectif ⁽¹⁾	Réel	Objectif ⁽¹⁾	Réel	Performance
Croissance organique du chiffre d'affaires	2,0 %	2,6 %	1,0 %	(8,7 %)	3,5 %	13,6 %	2,2 %	2,5 %	101,5 %
Marge opérationnelle ajustée avant acquisitions ⁽²⁾	20,3 %	20,4 %	20,0 %	19,1 %	19,7 %	20,8 %	20,0 %	20,1 %	102,3 %
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	100,0 %	113,0 %	100,0 %	128,0 %	100,0 %	131,0 %	100,0 %	124,0 %	104,8 %
Performance du cours de bourse de Legrand comparée à la performance de l'indice CAC 40							+ 8,8 %	+ 32,6 %	+ 150,0 %
Performance									114,7 %

(1) Objectif pour atteindre une performance de 100 % sur le critère.

(2) La marge opérationnelle ajustée avant acquisitions correspond au résultat opérationnel ajusté (se référer aux chiffres clés).

Le suivi des conditions de performance du plan 2019 des autres bénéficiaires hors dirigeant mandataire social et membres du Comité de Direction se détaille comme suit :

Critères	2019			2020			2021			Performance par critère
	Objectif ⁽¹⁾	Réel	Performance	Objectif ⁽¹⁾	Réel	Performance	Objectif ⁽¹⁾	Réel	Performance	
Croissance organique du chiffre d'affaires	2,0 %	2,6 %	103,0 %	1,0 %	(8,7 %)	0,0 %	3,5 %	13,6 %	150,0 %	84,3 %
Marge opérationnelle ajustée avant acquisitions ⁽²⁾	20,3 %	20,4 %	102,5 %	20,0 %	19,1 %	50,0 %	19,7 %	20,8 %	150,0 %	100,8 %
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	100,0 %	113,0 %	102,6 %	100,0 %	128,0 %	106,8 %	100,0 %	131,0 %	108,6 %	106,0 %
Performance par année			102,7 %			52,3 %			136,2 %	97,1 %

(1) Objectif pour atteindre une performance de 100 % sur le critère.

(2) La marge opérationnelle ajustée avant acquisitions correspond au résultat opérationnel ajusté (se référer aux chiffres clés).

Le suivi des conditions de performance du plan 2020 du dirigeant mandataire social et des membres du Comité de Direction se détaille comme suit :

Critères	2020		2021		2022		Moyenne 3 ans		
	Objectif ⁽¹⁾	Réel	Objectif ⁽¹⁾	Réel	Objectif ⁽¹⁾	Réel	Objectif ⁽¹⁾	Réel	Performance
Croissance organique du chiffre d'affaires	1,0 %	(8,7 %)	3,5 %	13,6 %	5,0 %	9,7 %	3,2 %	4,9 %	107,8 %
Marge opérationnelle ajustée avant acquisitions ⁽²⁾	20,0 %	19,1 %	19,7 %	20,8 %	20,3 %	20,7 %	20,1 %	20,2 %	104,6 %
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	100,0 %	128,0 %	100,0 %	131,0 %	100,0 %	123,0 %	100,0 %	127,3 %	106,4 %
Performance du cours de bourse de Legrand comparée à la performance de l'indice CAC 40							+ 7,5 %	+ 0,6 %	+ 34,5 %
Performance									88,3 %

(1) Objectif pour atteindre une performance de 100 % sur le critère.

(2) La marge opérationnelle ajustée avant acquisitions correspond au résultat opérationnel ajusté (se référer aux chiffres clés).

Le suivi des conditions de performance du plan 2020 des autres bénéficiaires hors dirigeant mandataire social et membres du Comité de Direction se détaille comme suit :

Critères	2020			2021			2022			Performance par critère
	Objectif ⁽¹⁾	Réel	Performance	Objectif ⁽¹⁾	Réel	Performance	Objectif ⁽¹⁾	Réel	Performance	
Croissance organique du chiffre d'affaires	1,0 %	(8,7 %)	0,0 %	3,5 %	13,6 %	150,0 %	5,0 %	9,7 %	150,0 %	100,0 %
Marge opérationnelle ajustée avant acquisitions ⁽²⁾	20,0 %	19,1 %	50,0 %	19,7 %	20,8 %	150,0 %	20,3 %	20,7 %	110,0 %	103,3 %
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	100,0 %	128,0 %	106,8 %	100,0 %	131,0 %	108,6 %	100,0 %	123,0 %	104,6 %	106,7 %
Performance par année			52,3 %			136,2 %			121,5 %	103,3 %

(1) Objectif pour atteindre une performance de 100 % sur le critère.

(2) La marge opérationnelle ajustée avant acquisitions correspond au résultat opérationnel ajusté (se référer aux chiffres clés).

NOTE 4.2.2 Paiements fondés sur des actions (charge IFRS 2)

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 2 pour l'ensemble de ces plans et a, de ce fait, comptabilisé une charge de 33,8 millions d'euros sur l'exercice 2022 (30,5 millions d'euros sur l'exercice 2021).

NOTE 4.3 Réserves et réserves de conversion

NOTE 4.3.1 Réserves

Les réserves consolidées non distribuées du Groupe s'élèvent à 5 900,3 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Les réserves sociales et le résultat de la période de la Société sont distribuables à hauteur de 1 077,1 millions d'euros à cette même date.

NOTE 4.3.2 Réserves de conversion

Les actifs et passifs des entités du Groupe, dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation, sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la clôture des comptes. Les comptes de résultat sont convertis aux taux de change moyens de la période comptable. Les

gains ou pertes découlant de la conversion des états financiers des filiales étrangères sont directement enregistrés dans le compte « réserves de conversion » des capitaux propres, jusqu'à l'éventuelle perte de contrôle de ces sociétés.

La réserve de conversion intègre les fluctuations des devises ci-après :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dollar américain	240,3	(13,7)
Autres devises	(570,7)	(608,1)
TOTAL	(330,4)	(621,8)

Le Groupe opère dans près de 90 pays. Il est exposé principalement à une douzaine de devises autres que l'euro et le dollar américain, dont le dollar australien, la livre britannique, la livre turque, le peso chilien, le peso mexicain, le real brésilien, le rouble russe, la roupie indienne, et le yuan chinois.

Selon la norme IFRS 9, un instrument financier non dérivé peut être qualifié d'instrument de couverture, uniquement au titre de la couverture contre le risque de change et sous réserve de remplir les conditions d'une comptabilité de couverture. Ainsi, dans le cadre d'une couverture d'un

investissement net en devises, la partie des gains et pertes de l'instrument financier qualifié de couverture qui est considérée comme efficace doit être comptabilisée en capitaux propres.

Ainsi, sur l'exercice 2022, la contrepartie de l'augmentation de la dette *Yankee* de 19,3 millions d'euros a été comptabilisée en diminution des réserves de conversion. Au 31 décembre 2022, un solde total de 83,0 millions d'euros a été comptabilisé en diminution des réserves de conversion, au titre de l'emprunt *Yankee*.

Enfin, conformément à IAS 21, les écarts de change relatifs aux créances à recevoir ou dettes à payer constituant en substance une part de l'investissement net en devises d'une entité étrangère du Groupe sont enregistrés en augmentation

des réserves de conversion pour un montant de 0,3 million d'euros sur l'exercice 2022, soit un solde de 11,6 millions d'euros au 31 décembre 2022 venant augmenter les réserves de conversion.

NOTE 4.4 Provisions

La variation des provisions sur l'exercice 2022 s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022					
	Garanties produits	Litiges et contentieux	Risques fiscaux et sociaux	Restructurations	Autres	Total
Au début de la période	52,4	126,1	43,6	38,0	72,3	332,4
Changements du périmètre de consolidation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dotations aux provisions	26,3	63,9	7,4	24,7	16,3	138,6
Reprises de provisions suite à leur utilisation	(7,8)	(13,3)	(6,4)	(23,6)	(13,1)	(64,2)
Reprises de provisions devenues sans objet	(17,8)	(26,8)	0,0	(1,0)	(1,8)	(47,4)
Reclassements	0,0	(0,6)	(0,2)	0,3	(0,3)	(0,8)
Effet de conversion	0,4	2,0	(0,1)	1,0	1,9	5,2
À LA FIN DE LA PÉRIODE	53,5	151,3	44,3	39,4	75,3	363,8
<i>dont part non courante</i>	<i>13,1</i>	<i>126,1</i>	<i>14,4</i>	<i>4,2</i>	<i>59,6</i>	<i>217,4</i>

La variation des provisions sur l'exercice 2021 s'analysait comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2021					
	Garanties produits	Litiges et contentieux	Risques fiscaux et sociaux	Restructurations	Autres	Total
Au début de la période	52,0	127,4	40,8	36,6	71,3	328,1
Changements du périmètre de consolidation	(0,1)	0,2	(1,5)	—	1,9	0,5
Dotations aux provisions	15,3	25,9	8,3	20,9	25,4	95,8
Reprises de provisions suite à leur utilisation	(7,9)	(16,5)	(5,3)	(19,3)	(23,4)	(72,4)
Reprises de provisions devenues sans objet	(8,0)	(12,7)	—	(1,3)	(5,3)	(27,3)
Reclassements	—	—	(0,3)	—	—	(0,3)
Effet de conversion	1,1	1,8	1,6	1,1	2,4	8,0
À LA FIN DE LA PÉRIODE	52,4	126,1	43,6	38,0	72,3	332,4
<i>dont part non courante</i>	<i>31,8</i>	<i>85,3</i>	<i>13,2</i>	<i>3,7</i>	<i>62,6</i>	<i>196,6</i>

NOTE 4.5 Avantages long terme au personnel

NOTE 4.5.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Les sociétés du Groupe gèrent plusieurs régimes de retraite. Ces régimes sont financés par des versements à des compagnies d'assurance ou à des régimes de retraite en fiducie, déterminés par des calculs actuariels périodiques. Il existe, au sein du Groupe, des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies.

Un régime à cotisations définies est un régime au titre duquel le Groupe verse des cotisations définies à une entité distincte. Les cotisations versées au titre des régimes à cotisations définies sont constatées en charges lorsqu'elles sont dues. Le Groupe n'a aucune obligation légale ou implicite de verser de nouvelles cotisations si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour verser à tous les salariés les prestations relatives à leurs années de service sur la période courante et sur les périodes antérieures.

Un régime à prestations définies précise le montant des prestations que les salariés recevront à leur retraite, lequel dépend habituellement d'un ou de plusieurs facteurs tels que l'âge, le nombre d'années de cotisation et la rémunération. Le passif enregistré au bilan relatif aux régimes de retraite à prestations définies est la valeur actuelle des engagements à la date du bilan diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Les coûts des services passés, résultant des effets des changements de régimes de retraite, sont intégralement

comptabilisés en charges dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus.

Le Groupe comptabilise l'intégralité des écarts actuariels directement en capitaux propres, en résultat global de la période, conformément à IAS 19.

Les engagements au titre des régimes à prestations définies sont calculés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de services futurs du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. La valeur actuelle de l'engagement est déterminée en actualisant les sorties futures de fonds estimées sur la base du taux d'intérêt des obligations d'entreprises de qualité libellées dans la monnaie de paiement des prestations et dont l'échéance est proche de celle de l'engagement au titre des pensions.

Certaines sociétés du Groupe versent à leurs retraités des prestations pour soins de santé postérieures à l'emploi. L'ouverture de ces droits exige habituellement que le salarié ait terminé sa carrière dans l'une des sociétés du Groupe et qu'il y ait travaillé un nombre d'années minimal. Ces avantages sont traités comme des avantages postérieurs à l'emploi selon le régime de prestations définies.

Les avantages au personnel concernant les avantages postérieurs à l'emploi selon le régime des prestations définies se répartissent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
France (note 4.5.1.2)	84,2	103,6
Italie (note 4.5.1.3)	27,2	33,9
Royaume-Uni (note 4.5.1.4)	81,5	123,4
États-Unis (note 4.5.1.5)	63,4	75,7
Autres pays	54,9	53,7
TOTAL DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	311,2	390,3

NOTE 4.5.1.1 Analyse des prestations définies de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

L'engagement total du Groupe au titre des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, y compris les engagements courants et non courants, porte essentiellement sur la France, l'Italie, les États-Unis et le Royaume-Uni.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Évolution de l'engagement		
Engagement au début de la période	390,3	386,8
Coût des services	9,5	10,0
Coût de l'actualisation financière	7,7	5,6
Prestations versées ou inutilisées	(23,2)	(19,6)
Cotisations des salariés	0,4	0,4
Pertes (gains) actuariels	(72,6)	(24,8)
Réductions, liquidations, prestations spéciales de cessation d'emploi	(0,5)	(0,8)
Effet de conversion	(0,3)	15,1
Autres	(0,1)	17,6
TOTAL DES ENGAGEMENTS À LA FIN DE LA PÉRIODE	311,2	390,3
Valeur des actifs		
Valeur des actifs au début de la période	231,2	207,8
Rendement attendu des actifs du régime	5,0	3,8
Cotisations patronales	7,1	8,5
Cotisations des participants	1,9	0,4
Prestations versées	(12,2)	(11,6)
Gains (pertes) actuariels	(46,1)	7,6
Effet de conversion	1,7	14,7
Autres	0,0	0,0
VALEUR DES ACTIFS À LA FIN DE LA PÉRIODE	188,6	231,2
ENGAGEMENT PROVISIONNÉ AU BILAN	135,4	175,7
Passif courant	5,3	5,0
Passif non courant	130,1	170,7
Actif non courant	12,8	16,6

Les écarts actuariels d'un montant de 26,5 millions d'euros ont été comptabilisés en augmentation des capitaux propres sur l'exercice 2022.

Ces écarts actuariels de 26,5 millions d'euros correspondent à :

- des gains liés à des changements d'hypothèses financières pour 54,5 millions d'euros ;
- des gains liés à des changements d'hypothèses démographiques pour 6,5 millions d'euros ; et
- des pertes d'expérience pour 34,5 millions d'euros.

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux taux de rendement des obligations de première catégorie. Ils sont arrêtés sur la base d'indices externes communément retenus comme référence :

- zone euro : iBoxx € Corporates AA 10+ ;
- Royaume-Uni : iBoxx £ Corporates AA 15+ ;
- États-Unis : Citigroup Pension Liability Index.

Une analyse de sensibilité a été réalisée sur :

- le taux d'actualisation retenu. Une diminution de 50 points de base de ce taux conduirait à une perte actuarielle supplémentaire d'environ 28 millions d'euros augmentant d'autant la valeur de l'engagement constaté au bilan au 31 décembre 2022 ; et
- le taux de revalorisation salariale. Une augmentation de 50 points de base de ce taux conduirait à une perte actuarielle supplémentaire d'environ 9,7 millions d'euros augmentant d'autant la valeur de l'engagement constaté au bilan au 31 décembre 2022.

Les versements futurs actualisés au titre des régimes de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi du Groupe se décomposent comme suit :

(millions d'euros)	
2023	17,9
2024	18,4
2025	15,7
2026	17,2
2027 et au-delà	242,0
TOTAL	311,2

L'impact du coût des services et des coûts financiers sur le résultat avant impôt de la période s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Coûts des services	(9,5)	(10,0)
Coûts financiers nets*	(2,7)	(1,8)
TOTAL	(12,2)	(11,8)

* Le rendement attendu des actifs et les coûts financiers sont présentés pour leur montant net dans les charges financières.

Au 31 décembre 2022, l'allocation moyenne pondérée des principaux actifs des régimes de retraite s'analyse comme suit :

(en pourcentage)	Royaume-Uni	États-Unis
Titres de capitaux propres	50,6	59,6
Titres de créances	42,1	31,8
Fonds de compagnies d'assurance	7,3	8,6
TOTAL	100,0	100,0

Ces actifs sont valorisés à la valeur de marché.

NOTE 4.5.1.2 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et pour retraites complémentaires en France

Les provisions constituées au bilan consolidé couvrent des droits non définitivement acquis concernant les salariés encore en activité au sein du Groupe. Le Groupe n'a aucun engagement vis-à-vis d'anciens salariés, les droits définitivement acquis par ceux-ci leur ayant été payés lors de leur départ à la retraite, soit directement, soit par le biais d'un versement libératoire unique à une compagnie d'assurance spécialisée dans le service des rentes.

Le principal régime à prestations définies en vigueur en France concerne le droit à indemnités de fin de carrière. Tout salarié partant à la retraite a droit à une indemnité de départ proportionnelle à son ancienneté dans l'entreprise.

Cette indemnité est définie par la convention collective à laquelle est rattachée l'entreprise. Elle peut être issue d'un accord d'entreprise si celui-ci est plus favorable au salarié et est généralement différente selon le statut (cadre / non cadre) du salarié.

Les provisions constituées au bilan consolidé s'élèvent, pour la France, à 84,2 millions d'euros au 31 décembre 2022 (103,6 millions d'euros au 31 décembre 2021). Elles représentent la différence entre un engagement cumulé au titre des prestations définies de 84,2 millions d'euros au 31 décembre 2022 (103,6 millions d'euros au 31 décembre 2021), et la juste valeur de l'actif des plans de 0,0 million d'euro au 31 décembre 2022 (0,0 million d'euro au 31 décembre 2021).

Le calcul des engagements est effectué sur la base d'hypothèses de rotation du personnel et de mortalité, en estimant un taux de progression des rémunérations et un taux d'actualisation financière. Au 31 décembre 2022, le calcul est basé sur une hypothèse d'augmentation des salaires de 3,5 % et un taux d'actualisation de 3,7 % (respectivement 2,8 % et 1,2 % en 2021).

NOTE 4.5.1.3 Provisions pour indemnités de fin de contrat de travail en Italie

En Italie, une indemnité de fin de contrat est allouée aux salariés quel que soit le motif de la cessation de l'emploi.

Depuis janvier 2007, les indemnités de fin de contrat sont versées soit à un fonds de pension (fonds indépendant du Groupe), soit à l'Institut National de Sécurité Sociale Italienne. À compter de cette date, les cotisations effectuées au titre de l'indemnité de fin de contrat sont traitées en norme IFRS comme des régimes à cotisations définies.

Les indemnités de fin de contrat antérieures à janvier 2007 continuent d'être traitées comme des régimes à prestations

définies en accord avec les normes IFRS mais en tenant compte d'une révision actuarielle qui exclut l'effet de l'augmentation future des salaires.

La provision pour indemnités de fin de contrat ainsi constituée, correspond à l'engagement de fin 2006 et à son évolution, et s'élève à 27,2 millions d'euros au 31 décembre 2022 (33,9 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Au 31 décembre 2022, le calcul de la provision est fondé sur un taux d'actualisation de 3,6 % (0,4 % en 2021).

NOTE 4.5.1.4 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi au Royaume-Uni

Le régime en place au Royaume-Uni est régi par l'article 153 de la loi de finance de 2004 et est géré dans une entité juridiquement distincte du Groupe.

Les prestations sont payées directement par les fonds constitués des cotisations de l'employeur et des salariés.

Le régime est fermé aux nouveaux entrants depuis mai 2004.

L'engagement est constitué à 1,5 % de participants actifs du régime, à 35,9 % de participants dont les droits à indemnité sont clos et à 62,6 % de retraités.

Les provisions constituées au bilan consolidé s'élèvent à 0,3 million d'euros au 31 décembre 2022 (13,3 millions d'euros

au 31 décembre 2021). Elles représentent la différence entre un engagement cumulé au titre des prestations définies de 81,5 millions d'euros au 31 décembre 2022 (123,4 millions d'euros au 31 décembre 2021) et la juste valeur de l'actif des plans de 81,2 millions d'euros au 31 décembre 2022 (110,1 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Le calcul des engagements repose sur des hypothèses de rotation du personnel et de mortalité, en estimant un taux de progression des rémunérations et un taux d'actualisation financière. Les hypothèses retenues au 31 décembre 2022 sont une augmentation des salaires de 4,3 % et un taux d'actualisation et de rendement attendu des actifs de 4,5 % (respectivement 4,7 % et 1,7 % en 2021).

NOTE 4.5.1.5 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi aux États-Unis

Le Groupe cotise aux États-Unis à des fonds de pension pour la retraite de ses salariés, ainsi qu'à des assurances vie et de santé en faveur de certains de ses salariés retraités.

Le principal régime « *Legrand North America Retirement Plan* » fait l'objet d'un règlement du même nom en vigueur depuis janvier 2002 et dont le dernier amendement date de janvier 2008. Les cotisations minimum au régime sont déterminées par la section 430 du Code de fiscalité *Internal Revenue Code*.

Pour faire face aux obligations de ce régime, le Groupe a mis en place un *trust* avec Prudential Financial Inc. Les actifs de ce *trust* comprennent différents fonds d'investissement. L'administrateur du *trust* est Legrand North America. Wiremold Company est l'administrateur du régime, et Prudential Financial Inc. le dépositaire.

Ce régime est fermé aux nouveaux entrants à compter d'août 2006 pour les salariés mensualisés et à compter d'avril 2009

pour les salariés payés à l'heure. Depuis le 1^{er} janvier 2018, les participants actifs du régime ne peuvent plus cumuler de nouveaux droits.

L'engagement est constitué à 9,7 % de participants actifs du régime, à 20,0 % d'autres participants du régime ne cumulant plus de droits à prestations et à 70,3 % de participants retraités du régime.

La politique de financement du régime retenue est de financer au minimum le niveau requis par la loi.

Les provisions constituées au bilan consolidé s'élèvent à 0,0 million d'euro au 31 décembre 2022 (0,0 million d'euro au 31 décembre 2021). Cela vient refléter le fait que la juste valeur de l'actif des plans est supérieure à la valeur de l'engagement cumulé au titre des prestations.

Au 31 décembre 2022, le calcul est fondé sur un taux d'actualisation et de rendement attendu des actifs de 4,9 % (2,5 % en 2021).

NOTE 4.5.2 Autres avantages du personnel à long terme

Le Groupe a mis en place des plans de rémunérations pluriannuelles long terme réglés en numéraire, attribués à l'expiration d'une période de 3 ans, et sous réserve du respect d'une condition de présence, aux personnes jugées clés dans le Groupe.

En complément de la condition de présence ces plans peuvent, selon les cas, être soumis à la réalisation par le Groupe de conditions de performances économiques futures.

Suite à leur remplacement progressif par les plans de rémunérations pluriannuelles long terme réglés en instruments de capitaux propres détaillés dans la note 4.2.1, ces plans ne représentent plus de montants matériels dans les états financiers du Groupe.

NOTE 4.6 Emprunts non courants et courants

Le Groupe mène une gestion active de ses emprunts *via* la diversification de ses sources de financement, afin de renforcer ses capacités de développement à moyen terme, tout en assurant sa solidité financière à long terme.

Titres négociables

Legrand France dispose d'un programme de titres négociables à court terme (NEU CP) dont l'enveloppe a été portée de 700,0 millions d'euros à 1 200,0 millions d'euros le 25 mars 2020.

Un programme de titres négociables à moyen terme (NEU MTN) a été ouvert le 18 mars 2021 pour une enveloppe de 1 200,0 millions d'euros.

Emprunts obligataires

En avril 2012, le Groupe a émis un emprunt obligataire de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 10 ans, soit à échéance le 19 avril 2022. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 3,375 % par an et a fait l'objet d'un remboursement *in fine*.

En décembre 2015, le Groupe a émis un emprunt obligataire de 300,0 millions d'euros conclu pour une durée de 12 ans, soit à échéance le 16 décembre 2027. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 1,875 % par an et fera l'objet d'un remboursement *in fine*.

En juillet 2017, le Groupe a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 1,0 milliard d'euros, en deux tranches de 500,0 millions d'euros chacune, conclues pour des durées de 7 ans et 15 ans. Les dates d'échéance respectives de ces deux tranches remboursables *in fine* sont fixées au 6 juillet 2024 et au 6 juillet 2032 et leurs coupons à respectivement 0,750 % et 1,875 % par an.

En octobre 2017, le Groupe a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 6 ans, soit à échéance le 9 octobre 2023. Cet emprunt est assorti d'un coupon à 0,5 % par an et fera l'objet d'un remboursement *in fine*.

En mars 2018, le Groupe a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 8 ans, soit à échéance le 6 mars 2026. Cet emprunt est assorti d'un coupon à 1,0 % par an et fera l'objet d'un remboursement *in fine*.

En juin 2019, le Groupe a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 9 ans, soit à échéance le 24 juin 2028. Cet emprunt

est assorti d'un coupon à 0,625 % par an et fera l'objet d'un remboursement *in fine*.

En mai 2020, le Groupe a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 600,0 millions d'euros conclu pour une durée de 10 ans, soit à échéance le 20 mai 2030. Cet emprunt est assorti d'un coupon à 0,75 % par an et fera l'objet d'un remboursement *in fine*.

En octobre 2021, le Groupe a émis son premier emprunt obligataire indexé sur sa trajectoire de neutralité carbone, pour un montant total de 600,0 millions d'euros conclu pour une durée de 10 ans, soit à échéance le 6 octobre 2031. Cet emprunt est assorti d'un coupon à 0,375 % par an et fera l'objet d'un remboursement *in fine*.

L'indexation sur la trajectoire carbone se matérialise par un potentiel coupon complémentaire de 0,50 % sur la seule dernière année d'échéance de l'obligation, en cas de non atteinte des objectifs fixés.

Obligations Yankee

Le 14 février 1995, Legrand France a émis sur le marché public américain un emprunt obligataire d'un montant de 400,0 millions de dollars américains, portant intérêt fixe au taux de 8,5 % et remboursable le 15 février 2025. Les intérêts de cet emprunt sont payables à terme échu, les 15 février et 15 août de chaque année, la première échéance étant intervenue le 15 août 1995.

Le Groupe a été sollicité par des détenteurs d'obligations *Yankee* pour leur racheter des titres. Dans ce cadre, le Groupe a décidé d'acquérir des obligations *Yankee* :

- en 2013, pour un montant représentant au total un nominal de 6,5 millions de dollars américains,
- en 2020, pour un montant représentant au total un nominal de 18,6 millions de dollars américains,
- en 2021, pour un montant représentant au total un nominal de 27,5 millions de dollars américains,
- en 2022, pour un montant représentant au total un nominal de 34,6 millions de dollars américains.

Ces obligations ont été annulées consécutivement à leur acquisition par le Groupe.

Contrat de Crédit 2011

En octobre 2011, Legrand a conclu avec six banques un Contrat de Crédit permettant au Groupe de bénéficier d'une ligne de crédit multidevises d'un montant de 900,0 millions d'euros, renouvelable par tirages successifs et d'échéance

5 ans avec option de renouvellement de deux fois un an. Dans le cadre de ce contrat, la marge appliquée au-delà des taux de marché est fixée en fonction de la notation attribuée au Groupe.

En juillet 2014, le Groupe a signé un accord d'amendement et d'extension de ce Contrat de Crédit avec l'ensemble des banques y ayant souscrit. Au terme de cet accord, la maturité maximum de la ligne de crédit a été allongée de 3 ans, soit jusqu'en juillet 2021, incluant une option de renouvellement de deux fois un an, avec des conditions financières améliorées par rapport à celles d'octobre 2011.

En décembre 2019, le Groupe a signé un nouvel accord d'amendement et d'extension de ce même Contrat de Crédit avec l'ensemble des banques y ayant souscrit.

Au terme de cet accord, la maturité de la ligne de crédit multidevises de 900,0 millions d'euros a été allongée jusqu'en décembre 2026. La marge appliquée au-delà des taux de marché reste fixée en fonction de la notation attribuée au Groupe mais est augmentée ou diminuée chaque année en fonction du taux de réalisation annuel de la feuille de route RSE du Groupe.

Le Contrat de Crédit ne fait pas l'objet de covenant.

Au 31 décembre 2022, le Groupe n'effectue pas de tirage sur cette ligne de crédit.

NOTE 4.6.1 Emprunts non courants

Ces emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui tient compte le cas échéant des coûts de transaction directement attribuables à l'émission de la dette.

Ils sont ensuite évalués au coût amorti, sur la base de leur taux d'intérêt effectif.

Les emprunts non courants s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Titres négociables	165,0	220,0
Emprunts obligataires	3 300,0	3 700,0
Obligations <i>Yankee</i>	291,6	304,1
Dettes financières de location	207,5	217,0
Autres emprunts	66,1	64,1
Emprunts non courants hors coûts d'émission de la dette	4 030,2	4 505,2
Coûts d'émission de la dette	(15,8)	(19,3)
TOTAL	4 014,4	4 485,9

Aucun de ces emprunts ne fait l'objet de garanties.

Les emprunts non courants (hors coûts d'émission de la dette) sont libellés dans les monnaies suivantes, après prise en compte des instruments de couverture (se référer à la note 5.1.2.2) :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Euro	3 588,8	4 026,2
Dollar américain	375,6	416,7
Autres devises	65,8	62,3
EMPRUNTS NON COURANTS HORS COÛTS D'ÉMISSION DE LA DETTE	4 030,2	4 505,2

Les emprunts non courants (hors coûts d'émission de la dette) au 31 décembre 2022 sont remboursables selon l'échéancier suivant :

(en millions d'euros)	Titres négociables	Emprunts obligataires	Obligations <i>Yankee</i>	Dettes financières de location	Autres emprunts
Un à deux ans	115,0	500,0	0,0	55,3	38,0
Deux à trois ans	50,0	0,0	291,6	39,6	9,5
Trois à quatre ans	0,0	400,0	0,0	30,2	7,3
Quatre à cinq ans	0,0	300,0	0,0	22,7	11,3
Au-delà de cinq ans	0,0	2 100,0	0,0	59,7	0,0
EMPRUNTS NON COURANTS HORS COÛTS D'ÉMISSION DE LA DETTE	165,0	3 300,0	291,6	207,5	66,1

Les emprunts non courants (hors coûts d'émission de la dette) au 31 décembre 2021 sont remboursables selon l'échéancier suivant :

(en millions d'euros)	Titres négociables	Emprunts obligataires	Obligations Yankee	Dettes financières de location	Autres emprunts
Un à deux ans	155,0	400,0	0,0	51,2	10,7
Deux à trois ans	65,0	500,0	0,0	39,0	37,4
Trois à quatre ans	0,0	0,0	304,1	30,0	9,0
Quatre à cinq ans	0,0	400,0	0,0	23,3	7,0
Au-delà de cinq ans	0,0	2 400,0	0,0	73,5	0,0
EMPRUNTS NON COURANTS HORS COÛTS D'ÉMISSION DE LA DETTE	220,0	3 700,0	304,1	217,0	64,1

Les taux d'intérêt moyens des emprunts non courants s'analysent comme suit :

	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Titres négociables	(0,06 %)	(0,20 %)
Emprunts obligataires	0,96 %	1,15 %
Obligations Yankee	8,50 %	8,50 %
Dettes financières de location	2,50 %	2,49 %
Autres emprunts	3,84 %	3,04 %

NOTE 4.6.2 Emprunts courants

Les emprunts courants s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Titres négociables	155,0	320,0
Emprunts obligataires	400,0	400,0
Dettes financières de location	68,8	62,2
Autres emprunts	27,5	44,4
TOTAL	651,3	826,6

NOTE 4.6.3 Analyse des variations des emprunts non courants et courants

Les variations des emprunts non courants et courants s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	Flux de trésorerie	Variations n'impactant pas les flux de trésorerie				31 décembre 2021
			Acquisitions	Reclassements	Effet de conversion	Autres	
Emprunts non courants	4 014,4	78,2	7,5	(642,3)	24,8	60,3	4 485,9
Emprunts courants	651,3	(825,4)	6,5	642,3	1,8	(0,5)	826,6
Dette financière brute	4 665,7	(747,2)	14,0	0,0	26,6	59,8	5 312,5

NOTE 4.7 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont comptabilisés sur la base de la différence temporelle entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable consolidée (méthode bilantielle).

Un actif ou un passif d'impôt différé est constaté au taux d'imposition attendu pour la période de réalisation de l'actif ou de règlement du passif.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent des impôts prélevés par la même administration fiscale si cette autorité fiscale le permet.

Un actif d'impôt différé est constaté dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs ou des différences temporelles sur lesquels l'actif d'impôt pourra être imputé. Le Groupe devrait utiliser les actifs d'impôts différés reconnus au plus tard dans les cinq années suivant la date de clôture.

Les impôts différés constatés au bilan résultent d'écarts temporels entre les bases comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan et s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Impôts différés constatés en France	(294,5)	(297,9)
Impôts différés constatés à l'étranger	(486,5)	(452,3)
TOTAL	(781,0)	(750,2)
Origine des impôts différés :		
– Dépréciations pour stocks et créances clients	66,8	55,0
– Marges en stock	28,7	26,4
– Pertes fiscales reportables reconnues	1,3	3,5
– Contrats de location	6,6	6,6
– Immobilisations	(300,9)	(263,3)
– Marques	(438,6)	(430,7)
– Brevets	(16,5)	(15,5)
– Autres provisions	(107,6)	(110,9)
– Avantages postérieurs à l'emploi	32,0	38,7
– Juste valeur des instruments dérivés	(0,4)	(0,5)
– Autres	(52,4)	(59,5)
TOTAL	(781,0)	(750,2)
– dont impôts différés actifs	133,6	116,3
– dont impôts différés passifs	(914,6)	(866,5)

L'échéance de reversement attendu des impôts différés s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Impôts différés actifs (passifs) se reversant à court terme	103,5	90,8
Impôts différés actifs (passifs) se reversant à long terme	(884,5)	(841,0)
TOTAL	(781,0)	(750,2)

Les pertes fiscalement reportables s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Pertes fiscales reportables reconnues	9,0	14,4
Actifs d'impôts différés reconnus	1,3	3,5
Pertes fiscales reportables non reconnues	148,6	125,6
Actifs d'impôts différés non reconnus	33,2	27,0
Pertes fiscales reportables totales	157,6	140,0

NOTE 4.8 Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dettes fiscales (hors impôts sur le résultat)	97,1	89,9
Salaires et charges sociales	339,1	345,4
Participation et intéressement des salariés	35,2	38,0
Fournisseurs d'immobilisations	29,2	29,5
Charges à payer	187,0	164,1
Intérêts non échus	26,5	36,5
Produits constatés d'avance	42,9	33,7
Autres passifs courants	38,1	37,2
TOTAL	795,1	774,3

NOTE 5 - Autres informations

NOTE 5.1 Instruments financiers et gestion des risques

NOTE 5.1.1 Instruments financiers

NOTE 5.1.1.1 Impact des instruments financiers

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le				
	31 décembre 2022			31 décembre 2021	
	Effets sur le résultat financier	Effets sur les capitaux propres		Effets sur le résultat financier	Effets sur les capitaux propres
		Juste Valeur	Conversion		
Autres titres immobilisés		0,0			0,0
Créances clients et comptes rattachés	(0,7)			(1,2)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16,6		20,2	5,8	37,9
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,0			0,0	
Emprunts	(76,2)		(19,3)	(71,1)	(24,5)
Instruments dérivés	4,2	56,3	0,0	15,9	(0,5)
TOTAL	(56,1)	56,3	0,9	(50,6)	12,9

Conformément à IFRS 9, les autres titres immobilisés sont valorisés à la juste valeur en contrepartie des capitaux propres. La variation de juste valeur de ces titres impacte ainsi uniquement le bilan et le résultat global de la période du Groupe.

Les obligations *Yankee* libellées en dollars américains sont considérées comme une couverture d'investissement net, tel que précisé en note 4.3.2.

Le Groupe a souscrit en 2021 un instrument de couverture de taux pour un futur financement. Au 31 décembre 2022, cet instrument d'une juste valeur d'un montant de 63,3 millions d'euros (5,0 millions au 31 décembre 2021) a été comptabilisé en autres actifs financiers avec pour contrepartie la comptabilisation en capitaux propres de la variation, soit 58,3 millions d'euros (comptabilisation de couverture de flux de trésorerie).

NOTE 5.1.1.2 Bilan par catégorie des instruments financiers

(en millions d'euros)	31 décembre 2022				31 décembre 2021		
	Valeur au bilan	Coût amorti	Juste valeur	Ventilation par niveau de valorisation			Valeur au bilan
				Niveau 1 ⁽¹⁾	Niveau 2 ⁽²⁾	Niveau 3 ⁽³⁾	
ACTIF							
Actifs non courants							
Autres titres immobilisés	1,9		1,9			1,9	2,4
Autres actifs non courants	62,1	49,3	12,8		62,1		62,6
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	64,0	49,3	14,7	0,0	62,1	1,9	65,0
Actifs courants							
Créances clients et comptes rattachés	958,1	958,1			958,1		728,5
Autres actifs financiers courants	65,1		65,1		65,1		6,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 346,8		2 346,8		2 346,8		2 788,3
TOTAL ACTIFS COURANTS	3 370,0	958,1	2 411,9	0,0	3 370,0	0,0	3 523,2
PASSIF							
Passifs non courants							
Emprunts non courants	4 014,4	423,9	3 145,2	3 145,2	423,9	(1,1)	4 485,9
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	4 014,4	423,9	3 145,2	3 145,2	423,9	(1,1)	4 485,9
Passifs courants							
Emprunts courants	651,3	251,3	393,1	393,1	251,3		826,6
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	852,5	852,5			852,5		810,5
Autres passifs financiers courants	2,0		2,0		2,0		0,0
TOTAL PASSIFS COURANTS	1 505,8	1 103,8	395,1	393,1	1 105,8	0,0	1 637,1

(1) Niveau 1 : référence directe à une cotation sur un marché actif.

(2) Niveau 2 : valorisation reposant sur des données de marché observables.

(3) Niveau 3 : valorisation reposant sur des données de marché non observables.

Conformément à IFRS 13, la valorisation à la juste valeur prend en compte le risque de défaut de la contrepartie.

La valorisation des autres passifs financiers courants est soumise à un risque de crédit propre négligeable, eu égard à la notation de la dette financière du Groupe.

NOTE 5.1.2 Gestion des risques financiers

La politique de trésorerie du Groupe est basée sur des principes de gestion globale des risques financiers et prévoit des stratégies spécifiques pour des domaines tels que le risque de taux d'intérêt, le risque de taux de change, le risque de matières premières et l'investissement des excédents de trésorerie. Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé de nature spéculative, en application de sa politique de ne pas s'engager dans des transactions à des fins de spéculation. En conséquence, toutes les transactions portant sur des instruments financiers dérivés sont exclusivement conclues pour les besoins de la gestion de

couverture des risques de taux d'intérêt, de taux de change et de matières premières et sont à ce titre limitées en durée et en montant.

Cette politique est centralisée au niveau du Groupe. Sa mise en œuvre repose sur le service Financements et Trésorerie du Groupe. Celui-ci propose les actions les plus appropriées et les met en application après validation par la Direction Financière et la Direction Générale du Groupe. Un reporting détaillé permet en outre un suivi complet et permanent des positions du Groupe et le pilotage de la gestion des risques financiers exposés dans cette note.

NOTE 5.1.2.1 Risque de taux

Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de taux, visant principalement à gérer le risque de hausse des taux d'intérêt, le Groupe répartit sa dette entre montant à taux fixe

et montant à taux variable. Le Groupe peut être amené à souscrire des instruments de couverture pour ses financements futurs.

La ventilation de la dette financière nette (hors coûts d'émission de la dette) entre taux fixe et taux variable, avant couverture, est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022						31 décembre 2021	
	Moins d'1 an	1 an à 2 ans	2 ans à 3 ans	3 ans à 4 ans	4 ans à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total	Total
Actifs financiers*								
dont à taux fixes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
dont à taux variables	2 346,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2 346,8	2 788,3
Passifs financiers**								
dont à taux fixes	(475,2)	(592,2)	(340,7)	(437,5)	(334,0)	(2 159,7)	(4 339,3)	(4 974,8)
dont à taux variables	(176,1)	(116,1)	(50,0)	0,0	0,0	0,0	(342,2)	(357,0)
Exposition nette								
dont à taux fixes	(475,2)	(592,2)	(340,7)	(437,5)	(334,0)	(2 159,7)	(4 339,3)	(4 974,8)
dont à taux variables	2 170,7	(116,1)	(50,0)	0,0	0,0	0,0	2 004,6	2 431,3

* Actifs financiers : trésorerie et valeurs mobilières de placement.

** Passifs financiers : endettement brut (hors coût d'émission de la dette).

La sensibilité du coût de l'endettement net à la variation des taux d'intérêts, avant prise en compte des opérations de couverture de change, est présentée ci-dessous :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Impact en résultat avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts	Impact en résultat avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts
Impact du calcul d'une sensibilité + 100 bps	18,9	40,4	18,3	42,3
Impact du calcul d'une sensibilité - 100 bps	(18,9)	(40,4)	(18,3)	(42,3)

L'impact en résultat avant impôts d'une hausse des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à un produit de 18,9 millions d'euros du fait d'une exposition nette à taux variable positive.

Inversement, l'impact en résultat avant impôts d'une baisse des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une charge de 18,9 millions d'euros.

NOTE 5.1.2.2 Risque de change

Le Groupe opère au niveau international et est, en conséquence, exposé à un risque de change découlant de l'utilisation de plusieurs devises étrangères.

Lorsque cela est pertinent, des couvertures naturelles sont privilégiées. Si nécessaire, lorsque l'achat d'un actif est financé dans une devise différente de la devise fonctionnelle du pays, le Groupe peut procéder à des couvertures à terme pour se prémunir du risque de change.

Au 31 décembre 2022, les couvertures à terme mises en place concernent le dollar américain, le dollar australien, le dollar canadien, le dollar singapourien, le forint hongrois, la livre britannique, le peso mexicain, le yuan chinois et le zloty polonais et sont comptabilisées à leur juste valeur au bilan.

La ventilation de la dette financière nette (hors coûts d'émission de la dette) par devise de reporting est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022				31 décembre 2021	
	Actifs financiers*	Passifs financiers**	Exposition nette avant couverture	Instruments de couverture	Exposition nette après couverture	Exposition nette après couverture
Euro	1 793,0	(4 181,5)	(2 388,5)	(231,7)	(2 620,2)	(2 717,2)
Dollar américain	275,2	(403,2)	(128,0)	20,6	(107,4)	(168,4)
Autres devises	278,6	(96,8)	181,8	211,1	392,9	342,1
TOTAL	2 346,8	(4 681,5)	(2 334,7)	0,0	(2 334,7)	(2 543,5)

* Actifs financiers : trésorerie et valeurs mobilières de placement.

** Passifs financiers : endettement brut (hors coût d'émission de la dette).

La sensibilité de l'endettement brut à la variation du taux de change de l'euro par rapport aux autres devises, avant prise en compte des opérations de couverture effectives, est présentée ci-dessous :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Impact en résultat financier avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts	Impact en résultat financier avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts
	Hausse de 10 %		Hausse de 10 %	
Dollar américain	0,0	39,9	0,3	42,3
Autres devises	0,2	9,4	0,0	10,8

(en millions d'euros)	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Impact en résultat financier avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts	Impact en résultat financier avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts
	Baisse de 10 %		Baisse de 10 %	
Dollar américain	0,0	(36,3)	(0,3)	(38,5)
Autres devises	(0,2)	(8,5)	0,0	(9,8)

La ventilation par devise de reporting des actifs et passifs opérationnels courants hors impôts est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Actif opérationnel courant hors impôts	Passif opérationnel courant hors impôts	Exposition nette	Exposition nette
Euro	754,4	832,0	(77,6)	(101,9)
Dollar américain	930,6	482,9	447,7	286,7
Autres devises	885,9	479,1	406,8	316,2
TOTAL	2 570,9	1 794,0	776,9	501,0

Le tableau ci-dessous présente une répartition du chiffre d'affaires et des coûts opérationnels par devise de reporting au 31 décembre 2022 :

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires		Coûts opérationnels	
Euro	2 818,8	33,8 %	2 376,4	34,5 %
Dollar américain	3 318,4	39,8 %	2 730,1	39,6 %
Autres devises	2 202,2	26,4 %	1 786,4	25,9 %
Total	8 339,4	100,0 %	6 892,9	100,0 %

Lorsque cela est pertinent, des couvertures naturelles sont également recherchées en faisant correspondre les coûts et le chiffre d'affaires dans chacune des devises dans lesquelles le Groupe opère. Pour les montants résiduels, le Groupe peut mettre en place des couvertures optionnelles pour limiter son risque contre la hausse ou la baisse des principales devises concernées, ces couvertures ayant une échéance inférieure à 18 mois.

Le Groupe estime que, tous les autres paramètres demeurant inchangés, une hausse de 10 % du taux de

change de l'euro par rapport à toutes les autres devises entraînerait en 2022 une diminution du chiffre d'affaires d'environ 502 millions d'euros (415 millions d'euros en 2021) et du résultat opérationnel d'environ 91 millions d'euros (74 millions d'euros en 2021) ; une baisse de 10 % entraînerait en 2022 une augmentation du chiffre d'affaires d'environ 552 millions d'euros (457 millions d'euros en 2021) et du résultat opérationnel d'environ 100 millions d'euros (81 millions d'euros en 2021).

NOTE 5.1.2.3 Risque de matières premières

Le Groupe est exposé au risque de matières premières engendré par des modifications des prix des matières premières, principalement des matières plastiques et des métaux (acier, cuivre, laiton, aluminium).

Pour l'exercice 2022, les consommations de matières premières (hors composants) représentaient environ 874 millions d'euros.

Une augmentation de 10 % appliquée aux consommations ci-dessus aurait entraîné une augmentation théorique de ces frais d'environ 87 millions d'euros sur une base annuelle. Le Groupe estime que, si les circonstances le permettent, il pourrait augmenter les prix de vente de ses produits afin de compenser dans la durée l'effet de telles augmentations.

En complément, le Groupe peut recourir à des couvertures optionnelles spécifiques de montants et de durées limités afin de couvrir une partie de son risque lié à une évolution défavorable des cours de certaines matières premières, notamment le cuivre. Le Groupe n'a pas conclu de tels contrats de couverture au cours de l'exercice 2022.

NOTE 5.1.2.4 Risque de crédit

Comme indiqué à la note 2.2, une part importante du chiffre d'affaires est réalisée auprès de deux grands distributeurs. Les autres ventes sont essentiellement réalisées auprès de distributeurs de matériel électrique, mais elles sont diversifiées par le nombre des clients et la dispersion géographique. Le Groupe effectue un suivi très actif de ses créances clients : des plafonds de crédit revus régulièrement

sont fixés pour tous les clients, le recouvrement des créances fait l'objet d'un suivi rigoureux avec des relances systématiques en cas de dépassement d'échéances et avec une revue régulière de la situation avec la Direction Financière du Groupe. Lorsque la situation le justifie, le Groupe a la possibilité d'avoir recours soit à l'assurance crédit, soit au *factoring*.

NOTE 5.1.2.5 Risque de contrepartie

Les instruments financiers susceptibles de se traduire par un risque de contrepartie sont principalement les disponibilités, les dépôts bancaires, les placements à court terme ainsi que les instruments de couverture mis en place par le Groupe. Ces actifs sont placés auprès d'établissements financiers ou d'entreprises de premier plan avec pour objectif de

fragmenter l'exposition à ces contreparties. Ces stratégies sont décidées et suivies par la Direction Financière du Groupe, qui assure un suivi régulier des notations et taux de *Credit Default Swap* (contrat d'échange sur risques de crédit) de ces principales contreparties.

NOTE 5.1.2.6 Risque de liquidité

Le Groupe considère que l'élément essentiel de la gestion du risque de liquidité concerne l'accès à des sources de financement diversifiées en origine et en maturité. Cet élément constitue la base de la politique de financement mise en œuvre par le Groupe.

Ainsi, la dette financière nette qui s'élève à 2 318,9 millions d'euros au 31 décembre 2022, est totalement financée par des lignes de financement arrivant à échéance au plus tôt en 2023 et au plus tard en 2032. La maturité moyenne de la dette brute est de 4,8 ans.

Par ailleurs, Legrand est noté A- avec perspective stable par l'agence Standard & Poor's.

Agence de notation	Dette à long terme	Perspective
S&P	A-	Stable

NOTE 5.2 Enjeux climatiques

NOTE 5.2.1 Engagements climatiques

Le Groupe est engagé depuis de nombreuses années dans une démarche de réduction de ses impacts sur l'environnement. En 2021, Legrand s'est engagé à atteindre la neutralité carbone en 2050 et a validé auprès du SBTi (*Science Based Targets initiative*) ses objectifs de réductions de ses émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030 (versus 2019) :

- 50 % ses émissions *Scope 1 & 2* ;
- 15 % ses émissions *Scope 3*.

Pour atteindre ces objectifs long terme, le Groupe élabore des feuilles de route RSE pluriannuelles avec des objectifs de réduction concrets, permettant d'être en ligne avec la trajectoire long terme (trajectoire SBTi 2030), qui lissent les dépenses liées à ces objectifs au fil des années.

La feuille de route RSE 2022-2024, lancée en mars 2022, comporte un pilier sur le climat avec des engagements concrets de réduction des émissions de gaz à effet de serre :

- réduction de 10 % par an des émissions de gaz à effet de serre sur la durée de la feuille de route sur les *Scopes 1 & 2* ;
- engagement des 250 fournisseurs ayant le plus d'impact carbone sur le Groupe (*Scope 3*) pour qu'ils réduisent en moyenne de 30 % leurs émissions de CO₂ à horizon 2030 pendant cette feuille de route.

En octobre 2022, Legrand a accéléré son engagement de réduction de ses consommations énergétiques, initialement prévue à (8 %) d'ici fin 2023 (versus 2021) et a annoncé se fixer un objectif de réduction de 15 % à fin 2023 (versus 2021).

Le financement du Groupe accompagne ses engagements extra-financiers et climatiques avec :

- un contrat de Crédit syndiqué multidevises pionnier, dont la marge est depuis 2019 en partie liée au taux de réalisation annuel des feuilles de route RSE ;
- une première émission obligataire *Sustainability-Linked* à 10 ans, lancée avec succès en 2021 et indexée sur la trajectoire de neutralité carbone ainsi que les objectifs 2030 de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Groupe, validés par le SBTi.

NOTE 5.2.2 Enjeux liés au changement climatique pour le Groupe

Risques physiques

Afin de mieux comprendre la sensibilité de Legrand aux risques physiques liés au climat, une analyse de scénario a été réalisée pour le TOP 100 des sites Legrand. L'analyse s'est concentrée sur :

- l'exposition aux événements extrêmes (fortes inondations côtières, fluviales et de surface) ;
- les impacts du changement climatique sur la capacité à travailler sur les sites (fortes chaleurs).

Deux scénarios de changement climatique limités (GIEC RCP2.6) et extrêmes (GIEC 8.5) ont été considérés. Globalement, les actifs et activités immobiliers stratégiques de Legrand apparaissent peu exposés aux risques physiques liés au climat. L'activité n'est pas sensible aux conditions climatiques et moins d'une dizaine de sites pourraient être exposés à des crues partielles côtières ou fluviales dans le cadre d'un événement tous les 100 ans.

Pour les points saillants identifiés, des mesures d'atténuation sont et seront prises.

Opportunités

Face à l'urgence climatique et l'émergence de nouveaux besoins, le Groupe propose une large offre de solutions (connectées ou non) destinées à la maîtrise des consommations d'énergie dans tous types de bâtiments.

Les ventes provenant des programmes d'efficacité énergétique ont atteint environ 22 % de ses ventes en 2022.

Enjeux réglementaires

Le paysage réglementaire évolue pour intégrer le changement climatique.

Les réglementations auxquelles le Groupe est assujéti n'entraînent aujourd'hui pas de risque sur son activité ou son équilibre financier.

Les réglementations liées au changement climatique stimulent la demande pour les produits du Groupe.

NOTE 5.2.3 Incidences comptables et financières

L'exposition actuelle du Groupe aux conséquences du changement climatique est limitée. Par conséquent, à ce stade, les impacts du changement climatique sur les états financiers sont peu significatifs.

Pour respecter ses engagements climatiques, le Groupe déploie des moyens supplémentaires, à ce stade sans impact matériel sur son modèle financier.

Les effets à court et moyen terme ont été intégrés au niveau des plans stratégiques du Groupe, sur la base desquels sont

réalisés les tests de dépréciation des actifs incorporels à durée de vie indéfinie (note 3.2). Les effets de ces changements à long terme ne sont pas chiffrables à ce stade.

Les études et réflexions du Groupe n'ont pas conduit à d'autres impacts sur les actifs et ne sont pas de nature à remettre en cause les méthodes d'évaluation de la juste valeur et des tests de sensibilité associés.

NOTE 5.3 Informations relatives aux parties liées

Au sens d'IAS 24, les seules parties liées identifiées par le Groupe sont ses principaux dirigeants, à savoir les membres du Comité de Direction et la Présidence du Conseil d'administration.

Les rémunérations allouées aux membres du Comité de Direction et à la Présidence du Conseil d'administration au titre de leurs fonctions dans le Groupe sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Rémunération (montants payés sur l'exercice)	11,3	8,2
dont rémunération fixe	5,5	5,2
dont rémunération variable	5,6	2,9
dont autres avantages à court terme ⁽¹⁾	0,2	0,1
Rémunérations long terme (charge de l'exercice) ⁽²⁾	5,1	4,9
Indemnités de fin de contrat (charge de l'exercice)	0,0	0,0
Engagements de retraite et avantages assimilés ⁽³⁾	(0,2)	0,3

(1) Les autres avantages court terme incluent les avantages en nature.

(2) Selon les plans de rémunérations réglés en instruments de capitaux propres décrits en note 4.2.1, avec hypothèse de conditions de performance à 100 %.

(3) Variation de la valeur actualisée de l'obligation (en conformité avec IAS 19).

NOTE 5.4 Engagements hors bilan

NOTE 5.4.1 Opérations spécifiques

Les engagements et échéanciers spécifiques sont traités dans les notes suivantes :

- Note 3.4 : Droits d'utilisation d'actifs ; et
- Note 4.5.1 : Avantages postérieurs à l'emploi.

NOTE 5.4.2 Opérations courantes

NOTE 5.4.2.1 Garanties financières

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Garanties concédées à des banques	124,4	115,6
Garanties concédées à d'autres organismes	64,1	45,1
TOTAL	188,5	160,7

L'essentiel de ces garanties est concédé à des banques par la Société pour le compte de filiales du Groupe établies à l'étranger.

NOTE 5.4.2.2 Contrats de location hors champ d'application de la norme IFRS 16

Au 31 décembre 2022, le Groupe détient des contrats de location court terme ou de faible valeur ne rentrant pas dans le champ d'application de la norme IFRS 16.

Ces contrats de location concernent principalement des actifs de faible valeur. Les loyers futurs minimaux relatifs à ces engagements ne sont pas matériels au 31 décembre 2022.

NOTE 5.4.2.3 Engagements d'achat d'immobilisations

Les engagements fermes d'achat d'immobilisations s'élèvent à 20,9 millions d'euros au 31 décembre 2022.

NOTE 5.5 Litiges et passifs éventuels

Le Groupe est impliqué dans un certain nombre de litiges ou de procès découlant de son activité normale. La Direction estime avoir correctement provisionné ces risques potentiels, étant précisé qu'aucune provision n'a été constituée pour des litiges ou procès pour lesquels le Groupe considère que les critères de comptabilisation de provision ne sont pas respectés au regard des normes IFRS.

Legrand indique avoir reçu le 4 juillet 2022 une notification de griefs de l'Autorité de la concurrence portant sur la pratique des prix dérogés avec ses distributeurs sur le marché français.

Legrand confirme son attachement au strict respect de la législation en vigueur, et entend exercer pleinement ses

droits dans le cadre de la procédure contradictoire qui s'ouvre.

Dans le cadre de l'enquête sur la pratique des prix dérogés sur le marché français, Legrand indique que l'une de ses entités françaises a été mise en examen et astreinte à octroyer une sûreté de 80,5 millions d'euros.

Cette mise en examen ainsi que l'octroi de cette sûreté ne préjugent en aucun cas d'une condamnation éventuelle.

Legrand conteste fermement le bien-fondé des procédures en cours et entend démontrer avec la plus grande vigueur que sa politique commerciale est strictement conforme à la législation.

NOTE 5.6 Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des Commissaires aux comptes de la Société figurant au compte de résultat consolidé du Groupe en 2022 se détaille comme suit :

(en euros HT)	PricewaterhouseCoopers Audit SAS		Deloitte & Associés	
Certification des comptes	709 478	96 %	663 328	89 %
Services autres que la certification des comptes (SACC)	30 000	4 %	79 000	11 %
TOTAL	739 478	100 %	742 328	100 %

NOTE 5.7 Événements postérieurs à la clôture

En février 2023, le Groupe a annoncé l'acquisition de Clamper, leader brésilien des dispositifs de protection des solutions basse tension (*surge protection devices*), notamment pour les infrastructures photovoltaïques.

Basé à Belo Horizonte, Clamper compte plus de 600 collaborateurs pour un chiffre d'affaires annuel de près de 40,0 millions d'euros.

NOTE 5.8 Réconciliation des chiffres clés**Réconciliation du résultat opérationnel ajusté avec le résultat net de la période :**

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Résultat net de la période	999,5	905,1
Résultat des entités mises en équivalence	0,0	0,0
Impôts sur le résultat	383,8	351,9
(Gains)/pertes de change	0,4	1,5
Produits financiers	(45,8)	(6,8)
Charges financières	108,6	92,4
Résultat opérationnel	1 446,5	1 344,1
i/ Amortissements & dépréciations liés aux revalorisations d'actifs lors des acquisitions et autres impacts sur le compte de résultat liés aux acquisitions, ii/ dépréciations d'actifs en Russie	226,8	89,9
Pertes de valeur des <i>goodwill</i>	28,2	0,0
Résultat opérationnel ajusté	1 701,5	1 434,0

Réconciliation de la marge brute d'autofinancement, du *cash flow* libre et du *cash flow* libre normalisé avec le résultat net de la période :

<i>(en millions d'euros)</i>	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Résultat net de la période	999,5	905,1
Mouvements des actifs et passifs n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :		
Amortissements et dépréciations	416,0	310,1
Variation des autres actifs et passifs non courants et des impôts différés non courants	80,9	90,5
(Gains)/pertes de change latents	(7,1)	11,5
(Plus-values) moins-values sur cessions d'actifs	(0,6)	0,7
Autres éléments n'ayant pas d'incidence sur la trésorerie	(4,1)	0,2
Marge brute d'autofinancement	1 484,6	1 318,1
Baisse (Hausse) du besoin en fonds de roulement	(248,4)	(205,4)
Flux de trésorerie des opérations courantes	1 236,2	1 112,7
Investissements (dont frais de développement capitalisés)	(205,7)	(170,5)
Produit résultant des cessions d'actifs	5,0	10,2
Cash flow libre	1 035,5	952,4
Hausse (Baisse) du besoin en fonds de roulement	248,4	205,4
(Hausse) Baisse du besoin en fonds de roulement normalisé	(73,5)	(83,7)
Cash flow libre normalisé	1 210,4	1 074,1

Réconciliation de l'EBITDA avec le résultat net de la période :

<i>(en millions d'euros)</i>	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Résultat net de la période	999,5	905,1
Résultat des entités mises en équivalence	0,0	0,0
Impôts sur le résultat	383,8	351,9
(Gains)/pertes de change	0,4	1,5
Produits financiers	(45,8)	(6,8)
Charges financières	108,6	92,4
Résultat opérationnel	1 446,5	1 344,1
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	237,6	179,4
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles (y compris frais de développement capitalisés)	146,6	127,0
Pertes de valeur des goodwill	28,2	0,0
EBITDA	1 858,9	1 650,5

Calcul de la dette financière nette :

<i>(en millions d'euros)</i>	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Emprunts courants	651,3	826,6
Emprunts non courants	4 014,4	4 485,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 346,8)	(2 788,3)
Dette financière nette	2 318,9	2 524,2

Calcul du besoin en fonds de roulement :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Créances clients et comptes rattachés	958,1	728,5
Stocks	1 357,4	1 252,7
Autres créances courantes	255,4	240,4
Créances d'impôt courant ou exigible	120,5	115,1
Actifs/(passifs) d'impôts différés se reversant à court terme	103,5	90,8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(852,5)	(810,5)
Autres passifs courants	(795,1)	(774,3)
Dettes d'impôt courant ou exigible	(48,6)	(39,6)
Provisions courantes	(146,4)	(135,8)
Besoin en fonds de roulement	952,3	667,3

LEGRAND

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

A l'Assemblée Générale
LEGRAND
BP 523
128, avenue Maréchal de Lattre de Tassigny
87045 LIMOGES Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LEGRAND relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont principalement les suivants :

- pour Deloitte & Associés : la mission de vérification de la déclaration de performance extra-financière consolidée prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce.
- pour PricewaterhouseCoopers Audit : une consultation de conformité fiscale.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valeur d'utilité des titres de participation

Risque identifié

Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et éventuellement dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité déterminée en fonction de l'actif net réévalué de la Société, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir (note 1.3).

Au 31 décembre 2022, ils sont constitués des titres Legrand France, qui sont inscrits au bilan pour un montant de 3 774 millions d'euros (note 2.2), soit 65% du total actif, le reste de l'actif étant principalement constitué des créances rattachées à cette participation. Leur correcte évaluation est déterminante pour l'appréciation de la situation financière et du patrimoine de la Société Legrand.

Nous avons donc considéré l'évaluation des titres de participation de Legrand France comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Afin d'apprécier l'évaluation des titres de participation de Legrand France déterminée par la Direction, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier la pertinence de la méthodologie utilisée pour déterminer cette évaluation, au périmètre des activités de la filiale Legrand France et des filiales qu'elle détient directement ou indirectement ;
- Analyser la cohérence des projections de flux de trésorerie futurs au regard des réalisations passées et des prévisions établies par la Direction ;
- Réaliser, avec l'appui de nos spécialistes, une analyse indépendante de certaines hypothèses clés utilisées par la Direction, notamment celles relatives au taux d'actualisation et au taux de croissance à l'infini des flux de trésorerie futurs, en se référant à la fois à des données de marchés externes et à des analyses sur des sociétés comparables ;
- Examiner la cohérence de cette évaluation avec la capitalisation boursière du Groupe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société LEGRAND par l'assemblée générale du 21 décembre 2005 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 6 juin 2003 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2022, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 18ème année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 20ème année, soit pour les deux cabinets, la 17ème année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 30 mars 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés



30-03-2023 | 20:06 CEST

30-03-2023 | 19:23 CEST

Camille PHELIZON

Olivier BROISSAND

LEGRAND SA

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période de 12 mois close le	
	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	30 539	35 768
Autres produits d'exploitation	1 230	2 279
Total produits d'exploitation	31 769	38 047
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	(8 846)	(8 701)
Impôts, taxes et versements assimilés	(746)	(627)
Frais de personnel	(12 606)	(13 206)
Dotations aux amortissements et provisions	(1 504)	(2 588)
Autres charges	(1 017)	(983)
Total charges d'exploitation	(24 719)	(26 105)
Résultat d'exploitation	7 050	11 942
Produits financiers		
Des participations	499 978	450 007
Des autres valeurs mobilières, créances de l'actif immobilisé	24 645	11 655
Reprises de provisions et transferts de charges	78	29
Gains de change	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Total Produits Financiers	524 701	461 691
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions	(2 064)	(2 301)
Pertes de change	0	0
Intérêts, charges assimilées et autres charges financières	(40 216)	(45 849)
Total Charges Financières	(42 280)	(48 150)
Résultat financier	482 421	413 541
Résultat courant avant impôts	489 471	425 483
Total Charges Exceptionnelles	(42 340)	(58 747)
Total Produits Exceptionnels	35 095	48 149
Résultat exceptionnel	(7 245)	(10 598)
Bénéfice de l'exercice avant impôt et participation	482 226	414 885
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	(318)	(290)
Impôt sur les bénéfices	23 049	15 540
Bénéfice net de l'exercice	504 957	430 135

Bilan

Actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	0	0
Immobilisations financières	5 935 226	6 248 183
Total Actif Immobilisé	5 935 226	6 248 183
Actif circulant		
Créances	47 806	135 682
Valeurs mobilières de placement	3 156	1 327
Disponibilités	0	0
Total Actif Circulant	50 962	137 009
Comptes de régularisation	11 977	14 913
TOTAL ACTIF	5 998 165	6 400 105

Passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Capitaux propres		
Capital social	1 067 271	1 069 791
Primes et réserves	690 602	747 116
Résultat de l'exercice	504 957	430 135
Provisions réglementées et subventions	0	0
Total capitaux propres	2 262 830	2 247 042
Provisions	3 213	3 945
Dettes financières		
Autres dettes financières	3 715 073	4 124 579
Total dettes financières	3 715 073	4 124 579
Autres dettes	16 607	24 046
Comptes de régularisation	442	493
TOTAL PASSIF	5 998 165	6 400 105

Tableau des flux de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période de 12 mois close le	
	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Résultat net de la période	504 957	430 135
Mouvements des actifs et passifs n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :		
– Dotations nettes aux amortissements et provisions	(27)	11
– Dotations nettes aux amortissements sur charges réparties sur plusieurs exercices	3 160	3 474
– Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	(732)	1 403
– Dotations nettes aux provisions réglementées	0	0
– (Plus-values) moins-values sur cessions d'actifs	0	0
– Autres éléments n'ayant pas d'incidence sur la trésorerie	(52)	(2 381)
Marge brute d'autofinancement	507 306	432 642
Variation du besoin en fonds de roulement :		
– Créances clients, comptes rattachés et autres créances	22 504	(32 712)
– Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes	(7 488)	12 541
– Autres actifs et passifs opérationnels	(171)	(102)
Flux de trésorerie des opérations courantes	522 151	412 369
– Produit résultant des cessions d'actifs	0	0
– Réductions d'immobilisations financières	0	0
– Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
– Acquisition d'immobilisations financières	0	0
Flux de trésorerie des opérations d'investissements	0	0
– Augmentation de capital et prime d'émission	0	0
– Cession (rachat) d'actions propres et contrat de liquidité	(44 643)	(91 718)
– Dividendes payés par Legrand	(439 342)	(377 944)
– Augmentation (diminution) des emprunts (dont prêts et emprunts intragroupe)	(38 166)	57 293
Flux de trésorerie des opérations financières	(522 151)	(412 369)
Variation nette de la trésorerie	0	0
Trésorerie au début de la période	0	0
Trésorerie à la fin de la période	0	0

Notes annexes aux états financiers

NOTE 1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	5
NOTE 2 - ACTIF IMMOBILISÉ	8
NOTE 3 - CRÉANCES	9
NOTE 4 - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	9
NOTE 5 - COMPTES DE RÉGULARISATION	10
NOTE 6 - CAPITAUX PROPRES	10
NOTE 7 - TABLEAU DES PROVISIONS	14
NOTE 8 - DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES DETTES	14
NOTE 9 - INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT	16
NOTE 10 - AUTRES INFORMATIONS	16
NOTE 11 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	18
NOTE 12 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	18

NOTE 1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation et conformément au plan comptable révisé et suivant les mêmes méthodes.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Cette rubrique correspond à des logiciels amortis sur 3 ans. Ces logiciels bénéficient d'un amortissement fiscal sur 12 mois, constaté par un amortissement dérogatoire.

1.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont principalement constituées par les titres de participation. Ces derniers sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur d'usage. Cette dernière est déterminée en fonction

de l'actif net réévalué de la Société, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

1.4 RACHAT D'ACTIONNAIRES ET CONTRAT DE LIQUIDITÉ

1.4.1 Classement comptable

Le classement comptable des actions propres acquises dans le cadre des programmes de rachat est conforme à l'avis CU CNC n° 98-D et dépend de la formulation des objectifs du ou des programmes de rachat :

- affectation explicite à l'attribution aux salariés : les actions sont inscrites en valeurs mobilières de placement, dans la rubrique « actions propres » ;
- affectation explicite à la réduction de capital ou affectations explicites autres que les cas précédents : les actions sont inscrites en autres immobilisations financières, dans les rubriques « actions propres en voie d'annulation » ou « autres actions propres » ;
- les actions rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité sont également comptabilisées en autres immobilisations financières, dans la rubrique « autres actions propres » ;
- les espèces ou placements court terme indisponibles dans le cadre du contrat de liquidité sont enregistrés en autres immobilisations financières dans la rubrique « autres créances immobilisées ».

1.4.2 Dépréciation des actions propres

Les actions propres en voie d'annulation sont évaluées à leur coût d'achat.

Les autres actions propres sont évaluées au plus bas de leur coût d'entrée et de leur valeur d'inventaire. La valeur d'inventaire est constituée par le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice. Une dépréciation est constatée pour les moins-values latentes éventuelles. Les moins-values liées au transfert des actions propres aux salariés sont enregistrées en résultat exceptionnel.

Pour les actions rachetées et affectées à des plans de stock-options ou des plans d'actions de performance, une provision pour charges est constituée pour la différence entre le prix d'attribution aux salariés et la valeur nette comptable des actions propres. Dans le cas des stocks options, cette provision est constituée lorsque l'exercice de l'option par le salarié est probable. Dans le cas des actions de performance comme des stocks options, la provision pour charges est constituée lorsque le Conseil d'administration de Legrand a pris la décision de rachat des actions afférentes au plan concerné.

Cette provision, lorsqu'elle est constatée, est étalée linéairement sur la période d'acquisition des options et des actions de performance.

1.5 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Le poste inclut des rachats d'actions propres qui ont été affectés pour attribution aux salariés, tel que décrit à la note 1.4.

1.6 CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte du risque de non-recouvrement, apprécié au cas par cas.

1.7 DETTES ET CRÉANCES EN DEVICES

Elles figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours constaté à la fin de l'exercice.

1.8 CHARGES À RÉPARTIR

Les charges à répartir représentent les frais d'émission des financements. Ils sont amortis sur la durée des emprunts.

1.9 PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Les primes de remboursement au bilan sont les primes de remboursement liées aux emprunts obligataires émis en 2015, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021, décrits en note 8.2. Ces primes sont amorties sur la durée des emprunts.

1.10 PROVISION POUR INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE ET AUTRES RÉGIMES DE RETRAITE

Un régime à prestations définies précise le montant des prestations que les salariés recevront à leur retraite,

lequel dépend habituellement d'un ou de plusieurs facteurs tels que l'âge, le nombre d'années de cotisation et la rémunération. Le passif enregistré au bilan relatif aux régimes de retraite à prestations définies est la valeur actuelle des engagements à la date du bilan diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Les coûts des services passés, résultant des effets des changements de régimes de retraite, sont intégralement comptabilisés en charges dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus. Concernant les écarts actuariels, ils sont toujours enregistrés directement au compte de résultat.

Les engagements au titre des régimes à prestations définies sont calculés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de services futurs du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

La valeur actuelle de l'engagement est déterminée en actualisant les sorties futures de fonds estimées sur la base d'un taux d'actualisation déterminé par référence aux taux de rendement des obligations de première catégorie. Il est arrêté sur la base de l'indice externe iBoxx € Corporates AA 10+, communément retenu comme référence.

Les provisions constituées au bilan couvrent des droits non définitivement acquis concernant les salariés encore en activité au sein de la Société. La Société n'a aucun engagement vis-à-vis d'anciens salariés, les droits définitivement acquis par ceux-ci leur ayant été payés lors de leur départ à la retraite, soit directement, soit par le biais d'un versement libératoire unique à une compagnie d'assurance spécialisée dans le service des rentes.

Le principal régime à prestations définies en vigueur en France concerne le droit à indemnités de fin de carrière.

Tout salarié partant à la retraite a droit à une indemnité de départ proportionnelle à son ancienneté dans l'entreprise.

Cette indemnité est définie par la convention collective à laquelle est rattachée l'entreprise. Elle peut être issue d'un accord d'entreprise si celui-ci est plus favorable au salarié et est généralement différente selon le statut (cadre/non cadre) du salarié.

1.11 PROVISION POUR PARTICIPATION ET INTÉRESSEMENT DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS

Legrand SA a adhéré à l'accord dérogatoire de participation du 15 juin 2021. Cet accord de participation s'applique pour une durée de 2 ans et donc pour les calculs de la réserve spéciale de participation de 2021 à 2022. Le périmètre des sociétés parties à l'accord inclut la Société et les sociétés Legrand France, Legrand SNC, Alpes Technologies, Cofrel, Ura, Planet-Wattohm, Intervox Systèmes devenue Legrand Care, Legrand Cable Management, Legrand Énergie Solutions et Legrand Data Center Solutions.

Legrand SA a également adhéré à l'accord d'intéressement du 15 juin 2021. Cet accord d'intéressement s'applique pour une durée de 2 ans et

donc pour les exercices 2021 à 2022 pour le même périmètre que celui énoncé pour l'accord dérogatoire de participation.

1.12 TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour ce document, la Société définit la trésorerie nette comme l'ensemble des dépôts bancaires et des concours bancaires courants (compris dans les dettes financières) dont l'échéance initiale n'excède pas trois mois.

NOTE 2 - ACTIF IMMOBILISÉ

2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Décembre 2022			Valeur brute fin période
	Valeur brute début période	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	
Logiciels-valeur brute	204	0	0	204
Logiciels-amortissements	(204)	0	0	(204)
Total Immobilisations Incorporelles Nettes	0	0	0	0

2.2 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Décembre 2022			Valeur brute fin période
	Valeur brute début période	Variations de l'exercice		
Titres de participation				
Legrand France SA	3 773 659	0		3 773 659
Total	3 773 659	0		3 773 659
Créances rattachées à des participations				
Prêt à Legrand France SA	2 421 295	(268 388)		2 152 907
Total	2 421 295	(268 388)		2 152 907
Autres immobilisations financières				
Actions propres en voie d'annulation	0			0
Autres actions propres	53 167	(44 596)		8 571
Autres créances immobilisées	0	0		0
Dépôts, cautions et autres prêts	89	0		89
Total	53 256	(44 596)		8 660
Provisions pour dépréciation				
Dépréciation des autres actions propres	(27)	27		0
Total	(27)	27		0
Total Immobilisations Financières Nettes	6 248 183	(312 957)		5 935 226

Pour les autres actions propres, la variation s'entend des rachats nets de cessions de la période.

2.2.1 Titres de participation

Les titres n'ont donné lieu à aucune provision.

2.2.2 Créances rattachées à des participations

Le 9 octobre 2017, la Société a mis en place un contrat de prêt avec la société Legrand France SA d'un montant de 397 040 milliers d'euros pour une durée de 6 ans, soit à échéance le 9 octobre 2023. Ce prêt est assorti d'un intérêt correspondant au taux variable Euribor 1 mois + 0,63 %, avec capitalisation des intérêts.

Le 1er juillet 2019, la Société a mis en place un contrat de prêt avec la société Legrand France SA d'un montant de 400 000 milliers d'euros pour une durée de 9 ans, soit à échéance le 1er juillet 2028. Ce prêt est assorti d'un intérêt

correspondant au taux variable Euribor 1 mois + 0,69 %, avec capitalisation des intérêts.

Le 1^{er} octobre 2020 la Société a mis en place un contrat de prêt avec la société Legrand France SA d'un montant de 600 000 milliers d'euros pour une durée de 10 ans, soit à échéance le 30 septembre 2030. Ce prêt est assorti d'un intérêt correspondant au taux variable Euribor 1 mois + 0,69 %, avec capitalisation des intérêts.

Le 6 juillet 2021, la société a mis en place un contrat de prêt avec la société Legrand France SA d'un montant de 500 000 milliers d'euros pour une durée de 5 ans, soit à échéance le 06 juillet 2026. Ce prêt est assorti d'un intérêt correspondant au taux variable Euribor 1 mois + 0,082 %, avec capitalisation des intérêts.

Le 6 octobre 2021 la Société a mis en place un contrat de prêt avec la société Legrand France SA d'un montant de 600 000 milliers d'euros pour une durée de 10 ans, soit à échéance le 06 octobre 2031. Ce prêt est assorti d'un intérêt correspondant au taux variable Euribor 1 mois + 0,743 %, avec capitalisation des intérêts.

2.2.3 Autres immobilisations financières

Ce poste inclut les actions propres acquises dans le cadre des programmes de rachat, les actions rachetées dans le cadre du contrat de liquidité et les espèces et placements à court terme du contrat (cf. note 1.4).

La société a confié à un organisme financier la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions cotées sur le marché Euronext Paris. Ce contrat est conforme à la décision AMF du 2 juillet 2018 relative à l'instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Au 31 décembre 2022, Legrand détient 111 230 actions dans le cadre de ce contrat pour une valeur d'acquisition de 8 571 milliers d'euros, présentées en autres actions propres. Les actions ne font pas l'objet d'une dépréciation au 31 décembre 2022.

Les mouvements sur l'exercice 2022, au titre de ce contrat, se sont traduits par un flux de trésorerie négatif de 6 498,0 milliers d'euros et correspondent aux cessions nettes de rachats de 78 284 actions.

Ce montant a été financé par le compte espèces et placements à court terme du contrat de liquidité, dont le solde est de 18 840 milliers d'euros au 31 décembre 2022 lequel est inclus dans le solde du compte courant de cash pooling.

Les rachats d'actions affectés aux salariés sont présentés dans la note sur les valeurs mobilières de placement en note 4.

NOTE 3 - CRÉANCES

Etat des échéances des créances :

	31 décembre 2022		
	Montant	Échéances	
	Valeur brute	À un an au plus	À plus d'un an
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Créances clients	9 774	9 774	0
Etat, impôt sur le bénéfice	9 373	9 373	0
Taxe sur la valeur ajoutée	1 186	1 186	0
Créances d'intégration fiscale	8 513	8 513	0
Autres créances	18 960	18 960	0
TOTAL A LA FIN DE LA PÉRIODE	47 806	47 806	0
TOTAL AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	135 682	135 682	0

NOTE 4 - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

En 2022 et 2021, ce poste est uniquement composé des actions propres rachetées dans l'objectif d'une attribution aux salariés.

	31 Décembre 2022		31 Décembre 2021	
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur brute
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Plans d'actions de performance	3 156	0	3 156	1 327
TOTAL	3 156	0	3 156	1 327

Le descriptif du programme de rachat d'actions en cours portant sur un montant maximal de 2 milliards d'euros a été publié le 25 mai 2022.

Au cours de l'exercice 2022, la Société a racheté 450 000 actions pour une valeur de 38 030 814 euros.

La décomposition de ce poste est indiquée en note 6.1.

NOTE 5 - COMPTES DE RÉGULARISATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Charges payées d'avance	295	124
Charges différées à répartir	3 996	5 039
Primes de remboursement	7 686	9 750
TOTAL	11 977	14 913

NOTE 6 - CAPITAUX PROPRES

6.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital social au 31 décembre 2022 est de 1 067 270 984 euros représentés par 266 817 746 actions de 4 euros de nominal chacune, auxquelles correspondent 266 817 746 droits de vote théoriques et 266 668 231 droits de vote exerçables (déduction faite des actions détenues par la Société à cette date).

La Société détient 149 515 actions au 31 décembre 2022 contre 678 176 actions au 31 décembre 2021, soit une baisse de 528 661 actions correspondant :

- au rachat net de 450 000 actions en dehors du contrat de liquidité;
- au transfert de 426 945 actions aux salariés dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance;

- à l'acquisition nette de 78 284 actions dans le cadre du contrat de liquidité (voir note 2.2.3);

- à l'annulation de 630 000 actions.

Au 31 décembre 2022, la Société détient 149 515 actions pour une valeur d'acquisition de 11 726 735 euros, affectées de la façon suivante :

- à la mise en œuvre de tout plan d'actions de performance pour 38 285 actions et pour une valeur d'acquisition de 3 155 587 euros;
- au contrat de liquidité pour 111 230 actions pour une valeur d'acquisition de 8 571 148 euros (voir note 2.2.3).

Le détail ci-dessous présente l'évolution du capital social au cours de l'exercice 2022 :

	Nombre d'actions	Nominal	Valeur du capital (en euros)	Prime d'émission (en euros)
Au 31 décembre 2021	267 447 746	4	1 069 790 984	530 061 010
Souscription d'actions du plan	0	0	0	0
Annulation d'actions propres	(630 000)	4	(2 520 000)	(47 307 842)
Au 31 décembre 2022	266 817 746		1 067 270 984	482 753 168

6.2 PRIMES ET RÉSERVES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Avant répartition		
Primes d'émission	482 753	530 062
Primes-frais de mise en bourse	(33 206)	(33 206)
Réserve légale	106 979	106 979
Réserves indisponibles	4 666	8 615
Autres réserves et report à nouveau	129 410	134 666
TOTAL	690 602	747 116

6.3 MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Décembre 2022
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice avant répartition	2 247 042
Variations en cours d'exercice après répartition :	0
- du capital	(2 520)
- des primes d'émission	(47 307)
- des réserves et report à nouveau	0
- des réserves indisponibles	0
- des dividendes versés*	(439 342)
- des provisions réglementées et subventions	0
- du résultat de l'exercice	504 957
- autres	0
CAPITAUX PROPRES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE AVANT RÉPARTITION	2 262 830

*Le 25 mai 2022, l'Assemblée Générale Mixte de Legrand SA a décidé la distribution d'un dividende de 1,65 euro par action, soit 439 342 milliers d'euros.

6.4 PLANS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET PLANS D' ACTIONS DE PERFORMANCE

6.4.1 Plans d'actions de performance

Le Conseil d'administration de la Société a également approuvé la mise en œuvre des plans d'actions de performance mentionnés ci-dessous :

	Plans 2018	Plans 2019	Plans 2020	Plans 2021	Plans 2022
Date d'Assemblée	30/05/2018	30/05/2018	30/05/2018	26/05/2021	26/05/2021
Date du Conseil d'administration	30/05/2018	29/05/2019	26/05/2020	26/05/2021	25/05/2022
Nombre total d'actions de performance attribuées gratuitement	524 123 ⁽¹⁾	617 818	461 861	491 477	514 981
<i>dont le nombre d'actions de performance attribuées gratuitement au dirigeant mandataire social</i>	19 546 ⁽¹⁾	22 954	11 544	20 544	22 534
- <i>Benoît Coquart</i>	19 546	22 954	11 544	20 544	22 534
Charge IFRS 2 totale (en millions d'euros)	28,5 ⁽²⁾	31,0 ⁽²⁾	22,8 ⁽²⁾	35,2 ⁽²⁾	31,9 ⁽²⁾
Date d'acquisition des actions	16/06/2021 ⁽³⁾ 16/06/2022 ⁽⁴⁾	16/06/2022 ⁽³⁾ 16/06/2023 ⁽⁴⁾	16/06/2023 ⁽³⁾ 14/06/2024 ⁽⁴⁾	14/06/2024 ⁽³⁾ 12/06/2025 ⁽⁴⁾	11/06/2025 ⁽⁷⁾ 10/06/2026 ⁽⁸⁾
Date de fin de période de conservation	31/05/2023 ⁽³⁾ 16/06/2022 ⁽⁴⁾	31/05/2024 ⁽³⁾ 16/06/2023 ⁽⁴⁾	28/05/2025 ⁽³⁾ 14/06/2024 ⁽⁴⁾	27/05/2026 ⁽³⁾ 12/06/2025 ⁽⁴⁾	26/05/2027 ⁽⁷⁾ 11/06/2026 ⁽⁸⁾
Nombre d'actions de performance ajustées au titre des conditions de performance	(37 046) ⁽⁵⁾	(1 906) ⁽⁶⁾	5 332 ⁽⁶⁾		
Nombre cumulé d'actions de performance annulées ou caduques	(96 365)	(66 332)	(23 584)	(21 606)	(6 698)
Nombre d'actions de performance souscrites au 31 décembre 2022	(390 712)	(93 274)	(866)		

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES GRATUITEMENT RESTANTES AU 31 DECEMBRE 2022

	0	456 306	442 743	469 871	508 283
--	---	---------	---------	---------	---------

(1) Compte tenu des modalités de paiement du dividende décidées par l'Assemblée Générale Mixte annuelle de la Société, le 29 mai 2019, il a été procédé à un ajustement du nombre d'actions de performance attribuées, dans les conditions prévues à l'article L.228-99 du Code de commerce, de façon à tenir compte de l'incidence de cette opération sur les intérêts des bénéficiaires des actions de performance.

(2) Charge totale par plan évaluée à la date du Conseil d'administration avec une hypothèse de réalisation de 100 % pour chaque critère de performance. Cette charge est à étaler sur les périodes d'acquisition.

(3) Date applicable au dirigeant mandataire social et aux membres du Comité de Direction.

(4) Date applicable aux autres bénéficiaires hors dirigeant mandataire social et membres du Comité de Direction.

(5) Pourcentage d'atteinte des conditions de performance : se référer à la note 4.2.1.2 du chapitre 8 du présent document d'enregistrement universel.

(6) Ajustements estimés à la date de préparation des états financiers statutaires.

(7) Date applicable au dirigeant mandataire social et à 5 membres du Comité de Direction.

(8) Date applicable aux autres bénéficiaires hors dirigeant mandataire social et à 3 membres du Comité de Direction.

6.4.1.1 Plans d'actions de performance 2019, 2020, 2021 et 2022

Le nombre d'actions de performance définitivement attribuées aux bénéficiaires est déterminé après application d'une condition de présence effective dans le Groupe à l'expiration de la période d'acquisition et de plusieurs critères de performance.

Pour le dirigeant mandataire social et les membres du Comité de Direction, la période d'acquisition est de trois ans plus une période de conservation supplémentaire de deux ans ; pour les autres bénéficiaires, la période d'acquisition est de quatre ans, sans période de conservation.

Critères de performance applicables au dirigeant mandataire social et aux membres du Comité de Direction

Les critères de performance applicables au dirigeant mandataire social et aux membres du Comité de Direction ont été définis comme suit :

Nature des critères de performance	Description des critères de performance et méthode de fixation des objectifs	Poids des critères de performance
Objectif de croissance organique du chiffre d'affaires	Objectif : moyenne arithmétique sur 3 ans des bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné Comparaison de l'objectif à la moyenne des réalisations sur 3 ans	1/4
Objectif de la marge opérationnelle ajustée avant acquisitions ⁽¹⁾	Objectif : moyenne arithmétique sur 3 ans des bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné Comparaison de l'objectif à la moyenne des réalisations sur 3 ans	1/4
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	Objectif : moyenne arithmétique sur 3 ans des objectifs annuels de la feuille de route RSE du Groupe	1/4
Performance du cours de bourse de Legrand comparée à la performance de l'indice CAC 40	Différentiel de performance entre le cours de bourse de Legrand et celui de l'indice CAC 40 sur une période de 3 ans	1/4

(1) La marge opérationnelle ajustée avant acquisitions correspond au résultat opérationnel ajusté (se référer aux chiffres clés),

Critères de performance applicables aux autres bénéficiaires

Les critères de performance applicables aux autres bénéficiaires hors dirigeant mandataire social et membres du Comité de Direction ont été définis comme suit :

Nature des critères de performance	Description des critères de performance et méthode de fixation des objectifs	Poids des critères de performance
Objectif de croissance organique du chiffre d'affaires	L'objectif à atteindre pour ce critère fixé annuellement correspond aux bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné. Le taux de réalisation annuel se mesure par rapport à l'objectif annuel. Le taux de paiement final du critère correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.	1/3
Objectif de la marge opérationnelle ajustée avant acquisitions ⁽¹⁾	L'objectif à atteindre pour ce critère fixé annuellement correspond aux bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné. Le taux de réalisation annuel se mesure par rapport à l'objectif annuel. Le taux de paiement final du critère correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.	1/3
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	Le taux de réalisation annuel correspond au taux d'atteinte de la feuille de route RSE annuelle. Le taux de paiement final du critère correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.	1/3

(1) La marge opérationnelle ajustée avant acquisitions correspond au résultat opérationnel ajusté (se référer aux chiffres clés),

Le taux de paiement final de chacun des critères correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.

Dans l'hypothèse où l'ensemble des actions de performance des plans 2019 à 2022 étaient attribuées selon l'allocation cible avant application des critères de performance (soit 1 877 203 actions), cela représenterait une dilution de 0,7 % du capital de la Société au 31 décembre 2022.

NOTE 7 - TABLEAU DES PROVISIONS

31 Décembre 2022				
(en milliers d'euros)	Au début de la période	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	A la fin de la période
Provisions pour pensions et obligations similaires	1 151	0	(130)	1 021
Autres provisions	2 794	409	(1 011)	2 192
Provisions	3 945	409	(1 141)	3 213
Dépréciation sur immobilisations financières	27	0	(27)	0
Dépréciation sur valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Provisions pour dépréciations	27	0	(27)	0
TOTAL	3 972	409	(1 168)	3 213
Dotations et reprises				
- d'exploitation		409	(1 141)	
- financières		0	(27)	
- exceptionnelles		0	0	
TOTAL		409	(1 168)	

Les autres provisions sont constituées principalement par le forfait social sur les plans d'actions de performance.

NOTE 8 - DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES DETTES

31 Décembre 2022				
(en milliers d'euros)	Montant brut	Échéances		
		À un an au plus	À plus d'un an et à cinq ans au plus	À plus de cinq ans
Emprunts obligataires	3 715 073	415 073	1 200 000	2 100 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, dont :				
- À un an maximum à l'origine	0	0	0	0
- À plus d'un an à l'origine	0	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers	0	0	0	0
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	3 715 073	415 073	1 200 000	2 100 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 867	3 867	0	0
Dettes fiscales et sociales	7 269	7 269	0	0
Autres dettes	5 913	5 522	202	189
TOTAL AUTRES DETTES	17 049	16 658	202	189
TOTAL A LA FIN DE LA PÉRIODE	3 732 122	431 731	1 200 202	2 100 189
TOTAL AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	4 149 118	449 118	1 300 000	2 400 000

L'emprunt obligataire de 400,0 millions d'euros émis en avril 2012, a fait l'objet d'un remboursement à l'échéance du 19 avril 2022.

8.1 CONTRAT DE CREDIT 2011

En octobre 2011, la Société a conclu avec six banques un Contrat de crédit permettant de bénéficier d'une ligne de crédit multidevises d'un montant de 900,0 millions d'euros, renouvelable par tirages successifs et d'échéance 5 ans avec option de renouvellement de deux fois un an. Dans le cadre de ce contrat, la marge appliquée au-delà des taux de marché est fixée en fonction de la notation attribuée au Groupe.

En juillet 2014, la Société a signé un accord d'amendement et d'extension du Contrat de Crédit avec l'ensemble des banques y ayant souscrit.

Au terme de cet accord, la maturité maximum de la ligne de crédit a été allongée de 3 ans, soit jusqu'en juillet 2021, incluant une option de renouvellement de deux fois un an, avec des conditions financières améliorées par rapport à celles d'octobre 2011.

En décembre 2019, la Société a signé un nouvel accord d'amendement et d'extension du Contrat de Crédit avec l'ensemble des banques y ayant souscrit. Au terme de cet accord :

- la maturité de la ligne de crédit multidevises de 900,0 millions d'euros a été allongée jusqu'en décembre 2026,
- la marge appliquée au-delà des taux de marché reste fixée en fonction de la notation attribuée au Groupe, mais est augmentée ou diminuée chaque année en fonction du taux de réalisation annuel de la feuille de route RSE du Groupe.

Le Contrat de Crédit ne fait pas l'objet de covenant.

Au 31 décembre 2022, la Société n'effectue pas de tirage sur cette ligne de crédit.

8.2 EMPRUNTS OBLIGATAIRES

L'emprunt obligataire de 400,0 millions d'euros émis par la Société en avril 2012, a fait l'objet d'un remboursement in fine à l'échéance le 19 avril 2022.

En décembre 2015, la Société a émis un emprunt obligataire de 300,0 millions d'euros conclu pour une durée de 12 ans, soit à échéance le 16 décembre 2027. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 1,875 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

En juillet 2017, la Société a émis un emprunt obligataire d'un milliard d'euros, en deux tranches respectives de 500,0 millions d'euros chacune, de maturités 7 et 15 ans. Les dates d'échéance respectives de ces deux tranches d'obligations sont fixées au 6 juillet 2024 et au 6 juillet 2032, leurs coupons à respectivement 0,750 % et 1,875 % par an et feront l'objet d'un remboursement in fine.

En octobre 2017, la Société a émis un emprunt obligataire de 400,0 millions d'euros pour une durée de 6 ans, soit à échéance le 09 octobre 2023. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 0,50 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

En mars 2018, la Société a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 8 ans, soit à échéance le 06 mars 2026. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 1,0 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

En juin 2019, la Société a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 9 ans, soit à échéance le 24 juin 2028. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 0,625 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

En mai 2020, la Société a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 600,0 millions d'euros conclu pour une durée de 10 ans, soit à échéance le 12 mai 2030. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 0,75 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

En octobre 2021, la Société a émis son premier emprunt obligataire indexé sur sa trajectoire de neutralité carbone pour un montant total de 600,0 millions d'euros conclu pour une durée de 10 ans, soit à échéance le 06 octobre 2031. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 0,375 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

L'indexation sur la trajectoire carbone se matérialise par un potentiel coupon complémentaire de 0,50% sur la seule dernière année d'échéance de l'obligation, en cas de non atteinte des objectifs fixés.

8.3 AUTRES DETTES

Les autres dettes comprennent le montant des dettes d'intégration fiscale pour 5 455 milliers d'euros.

NOTE 9 - INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le chiffre d'affaires s'élève à 30 539 milliers d'euros et représente des prestations de services intragroupe situées à 100 % en France.

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	639	156
Produits exceptionnels sur opérations de capital	31	2 487
Reprises sur provisions et transferts de charges	34 425	45 506
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	35 095	48 149
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(4 873)	(9 726)
Charges exceptionnelles sur opérations de capital	(37 468)	(47 836)
Dotations aux amortissements et provisions	0	(1 185)
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	(42 341)	(58 747)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(7 246)	(10 598)

Le résultat exceptionnel correspond essentiellement aux produits et charges générés lors des opérations d'achat et vente d'actions propres.

La charge générée dans le cadre du contrat de liquidité s'élève à 1 266 milliers d'euros.

Les charges exceptionnelles sur opérations de capital d'un montant de 37 468 milliers d'euros correspondent à l'attribution d'actions de performance transférées aux

bénéficiaires des différentes filiales du Groupe au titre des « plan 2018 autres bénéficiaires » et « plan 2019 Comité de Direction ».

Cette charge est compensée par le produit de transfert de charges d'un montant de 34 425 milliers d'euros qui correspond aux refacturations des actions de performance transférées aux salariés des différentes filiales du Groupe.

NOTE 10 - AUTRES INFORMATIONS

10.1 IMPÔTS

10.1.1 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

(en milliers d'euros)	Base : produits (ou charges)			Produits (ou charges) fiscaux latents ^a			
	01.01.22	Dotations	Reprise	31.12.2022	01.01.22	Variation	31.12.2022
Différences entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains postes :							
<i>Produits imposés non encore comptabilisés</i>							
Gains de change latent							
<i>Charges non déductibles temporairement</i>							
Participation	(290)	(28)	0	(318)	75	7	82
Pensions, obligations similaires et indemnités	(1 137)	0	131	(1 006)	294	(34)	260
Autres provisions	(2 675)	0	525	(2 150)	691	(136)	555
Impôts, taxes et autres	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	(4 102)	(28)	656	(3 474)	1 060	(163)	897

10.1.2 Intégration fiscale

La Société est la mère de l'intégration fiscale qui regroupe les sociétés françaises du Groupe qui répondent aux critères d'entrée dans cette intégration. Cette intégration fiscale s'est créée au 1er janvier 2003.

La convention d'intégration fiscale conclue est la convention dite de « neutralité » dans laquelle chaque filiale calcule et paye son impôt à la mère comme si elle avait été en dehors de l'intégration fiscale.

Le compte impôt enregistre la différence entre l'impôt dû dans l'intégration fiscale et l'impôt lié aux résultats des filiales fiscalement bénéficiaires.

Pour l'année 2022, le produit d'impôt net est de 23 049 milliers d'euros.

10.2 EXPOSITION AUX RISQUES DES MARCHÉS (TAUX, CHANGE, CRÉDIT)

10.2.1 Gestion des risques financiers

La politique de trésorerie du Groupe est basée sur des principes de gestion globale des risques financiers et prévoit des stratégies spécifiques pour des domaines tels que le risque de taux d'intérêt, le risque de taux de change, le risque de matières premières et l'investissement des excédents de trésorerie. Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé de nature spéculative, en application de sa politique de ne pas s'engager dans des transactions à

des fins de spéculation. En conséquence, toutes les transactions portant sur des instruments financiers dérivés sont exclusivement conclues pour les besoins de la gestion de couverture des risques de taux d'intérêt, de taux de change et de matières premières et sont à ce titre limitées en durée et en montant.

Le Groupe peut être amené à souscrire des instruments de couverture pour ses financements futurs. Une couverture est souscrite au 31 décembre 2022 (se référer à la note 10.3).

10.2.2 Risque de contrepartie

Les instruments financiers susceptibles de se traduire par un risque de contrepartie sont principalement les disponibilités, les dépôts bancaires, les placements à court terme ainsi que les instruments de couverture mis en place par le Groupe. Ces actifs sont placés auprès d'établissements financiers ou d'entreprises de premier plan avec pour objectif de fragmenter l'exposition à ces contreparties. Ces stratégies sont décidées et suivies par la Direction financière du Groupe, qui assure un suivi hebdomadaire des notations et taux de *Credit Default Swap* (contrat d'échange sur risques de crédit) de ces contreparties.

10.2.3 Risque de liquidité

Le Groupe considère que l'élément essentiel de la gestion du risque de liquidité concerne l'accès à des sources de financement diversifiées en origine et en maturité. Cet élément constitue la base de la politique de financement mis en œuvre par le Groupe.

10.3 ENGAGEMENTS FINANCIERS

Au 31 décembre 2022 et 2021, la Société était engagée pour les montants suivants :

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Garanties concédées à des banques	0	0
Garanties concédées à d'autres organismes	165 000	220 000
TOTAL	165 000	220 000

Pré hedge

Le Groupe a souscrit sur la période 2021 un instrument de couverture de taux pour un futur financement. D'un nominal de 400,0 millions d'euros cet instrument devant s'activer d'ici le 31 décembre 2023 a été souscrit à un taux fixe de swap de 0,1265% avec une maturité de 6 ans.

Au 31 décembre 2022, la juste valeur de cet instrument d'un montant de 63,2 millions d'euros constitue une plus-value latente (pour une plus-value latente de 5,0 millions au 31 décembre 2021).

10.4 EFFECTIFS

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Effectifs moyens		
Cadres	41	40
Employés	3	5
Apprentis		
TOTAL	44	45

10.5 RÉMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX DIRIGEANTS ET NON DIRIGEANTS

Durant l'année 2022, la rémunération attribuée aux mandataires sociaux dirigeants est la suivante :

- Madame Angeles Garcia-Poveda : 625,0 milliers d'euros; et
- Monsieur Benoît Coquart : 2 135,7 milliers d'euros.

Pour plus de détails sur les rémunérations des mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants, le lecteur est invité à se référer au chapitre 6.2.2 du document d'enregistrement universel.

10.6 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

En application du décret n° 2009-267 du 09 mars 2009, il n'y a aucune transaction significative effectuée par la Société avec des parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

10.7 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital social	Autres capitaux propres	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres		Prêts et avances	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires HT	Résultat de l'exercice Bénéfice (perte)	Dividende encaissé
				Brute	Nette					
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Sociétés françaises										
Legrand France SA	54 913	904 637	100	3 773 659	3 773 659	2 171 747	0	986 450	646 468	499 979

Les informations ci-dessus sont données sous réserve de modification du résultat décidé par le Conseil.

NOTE 11 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Néant.

NOTE 12 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

LEGRAND

Société anonyme

BP 523
128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87045 LIMOGES Cedex

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

LEGRAND

Société anonyme

BP 523
128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87045 LIMOGES Cedex

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de la société LEGRAND

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 30 mars 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



30-03-2023 | 20:06 CEST

Camille PHELIZON

Deloitte & Associés



30-03-2023 | 19:23 CEST

Olivier BROISSAND

Legrand

Société Anonyme

128 avenue du Maréchal de Tassigny

87045 LIMOGES CEDEX

**Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers
indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance
extra-financière**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Legrand

Société Anonyme

128 avenue du Maréchal de Tassigny

87045 LIMOGES CEDEX

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale des actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité »), désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro n°3-1886 rév. 0 (Accréditation Cofrac Inspection, portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion d'assurance modérée sur la déclaration consolidée de performance extra financière conformément à l'article L.225-102-1 du code de commerce

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Deloitte.

Conclusion d'assurance modérée sur les réalisations de la feuille de route Legrand

À notre avis, les taux de réalisation des objectifs 2022 de la Feuille de route 2022-2024, pris dans leur ensemble sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la Déclaration

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponible sur demande au siège de l'entité.

Limites inhérentes à la préparation de l'information liée à la Déclaration

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;



- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à notre programme de vérification en application des dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative, et de la norme internationale ISAE 3000 (révisée - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de sept personnes et se sont déroulés entre octobre 2022 et mars 2023 sur une durée totale d'intervention de vingt semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions en charge de la RSE, de la conformité, des ressources humaines, de la santé et de la sécurité et de l'environnement.

Nos travaux ont fait appel à l'utilisation de technologies de l'information et de la communication permettant la réalisation des travaux et entretiens à distance sans que cela n'entrave leurs exécutions.

Deloitte.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques.
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1.
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques.
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ; et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes, à savoir notamment celles relatives à la feuille de route, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration.
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations.
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :

Deloitte.

- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices présentées en Annexe 2 et couvrent entre 15 et 27% des données consolidées sélectionnées pour ces tests.
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 8 mars 2023

L'un des commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés



Olivier Broissand
Associé, Audit



Olivier Jan
Associé, Développement Durable

Annexe 1

Les informations jugées les plus importantes et sur lesquelles des travaux de détails ont été réalisés sont les suivantes :

Informations importantes
Informations quantitatives relatives à la santé et la sécurité au travail
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt Taux de gravité des accidents du travail Nombre de maladies professionnelles reconnues
Autres informations sociales quantitatives
Effectifs inscrits à fin 2022 Total des recrutements Total des départs (dont licenciements) Nombre d'heures de formation par collaborateur (Monde) Absentéisme – Monde (toutes catégories d'emploi)
Informations environnementales quantitatives
Consommation d'eau (milliers de m ³) Consommation d'énergie directe et indirecte (GWh) Émissions totales de CO ₂ liées aux consommations d'énergie ou scopes 1 et 2 (milliers teq.CO ₂) Emissions de Composés Organiques Volatils (COV) (tonnes) Déchets produits (milliers de tonnes) – dont déchets dangereux Déchets valorisés (dirigés vers des filières de valorisation) (%) Part d'énergie renouvelable utilisée Energie produite sur les sites Legrand (GWh) Nombre de sites certifiés ISO 45001
Informations environnementales qualitatives
Revue de la méthodologie des émissions indirectes de CO ₂ ou scope 3 (milliers teq. CO ₂)



Annexe 2

L'échantillon d'entités et de sites sélectionnés est présenté ci-dessous :

Informations quantitatives relatives à la santé et la sécurité au travail :

Legrand BRAZIL, Rocom (Chine), Edia (France), Finelite (USA), Kenall (USA), Pass&Seymour (USA).

Informations sociales quantitatives :

Rocom (Chine), EMB Egypt, Legrand Turkey, LNA (USA).

Informations environnementales quantitatives :

Rocom (Chine), Legrand Fontaine (France), Legrand Malaunay (France), Bticino (Italie), Zabkowice (Pologne), AFCO System (USA), Finelite (USA), Lastar (USA), Pass&Seymour (USA).

LEGRAND

**Rapport des commissaires aux comptes
sur la réduction du capital**

(Assemblée Générale mixte du 31 mai 2023 - 18^{ème} résolution)

A l'Assemblée Générale de la société
LEGRAND
BP 523
128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87045 LIMOGES Cedex

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital à la date de la présente Assemblée générale, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 30 mars 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés



30-03-2023 | 20:06 CEST

30-03-2023 | 19:23 CEST

Camille Phelizon

Olivier Broissand